



2021-2025

# Schéma départemental de la randonnée et des mobilités douces



# *La Vienne à Vélo et Rando*



Inviter chacun à prendre le temps de parcourir notre territoire est l'essence même de La Vienne à Vélo et Rando.

Que ce soit pour le tourisme, les déplacements quotidiens ou le sport, le cyclisme et la marche contribuent au bien-être, à la santé, et finalement à une approche plus sereine de nos rythmes de vie. Pour cela, il faut pouvoir pratiquer le cyclisme et la marche dans des conditions agréables, adaptées et sécurisées. Contribuer à répondre à cette demande sociétale est l'enjeu de La Vienne à Vélo et Rando.

La Vienne a la chance d'être traversée par des grands itinéraires nationaux voire européens, porteurs d'une riche histoire, tels que les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle et de Saint Martin, et d'être située à proximité de la Loire à Vélo. Inciter les touristes qui empruntent ces voies à s'attarder en Vienne pour découvrir notre patrimoine historique, naturel, paysager et les attractions de loisirs revêt un intérêt économique majeur. Cette démarche nécessite une réflexion territoriale globale, qui est également bénéfique pour l'attractivité du territoire et la qualité de vie de ses habitants.

En partenariat étroit avec les partenaires locaux, en particulier les intercommunalités et les associations d'usagers, le Département a ainsi élaboré son premier Schéma de la randonnée et des mobilités douces. Il constitue une feuille de route pour développer collectivement les infrastructures et les services nécessaires, et pour promouvoir le tourisme et le loisir de randonnée. Il organise l'aménagement et la valorisation de nouveaux itinéraires connectés aux départements voisins.

La réussite de ce Schéma ne pourra qu'être collective. Il convient désormais de nous atteler à sa mise en œuvre, dans une approche transversale pour le développement durable de la Vienne.

**Alain PICHON**

Président du Département de la Vienne

# Sommaire

<b>1. LA VIENNE À VÉLO ET RANDO EN 3 QUESTIONS</b> .....	5
<b>1.1 Pourquoi ce schéma ?</b> .....	6
1.1.1 Les enjeux d'une pratique en pleine expansion. ....	6
1.1.2 Le périmètre d'activités des pratiques. ....	8
1.1.3 Une activité à l'interface de plusieurs politiques départementales . ....	10
1.1.4 L'analyse des atouts et des faiblesses ....	14
1.1.5 Les objectifs du schéma. ....	19
<b>1.2 Qui pratique et participe au développement de la randonnée en Vienne ?</b> .....	20
1.2.1 Les usagers .....	21
1.2.2 Qui fait quoi ? .....	22
1.2.3 Le rôle du Département .....	23
1.2.4 La gouvernance du schéma .....	24
<b>1.3 Comment ce schéma est élaboré et mis en œuvre ?</b> .....	25
1.3.1 La méthode d'élaboration du schéma. ....	25
1.3.2 Le calendrier opérationnel. ....	30
1.3.3 Les outils pour la mise en œuvre du schéma .....	30
<b>2. L'ATLAS DES ITINÉRAIRES</b> .....	33
<b>2.1 La Vienne à vélo</b> .....	34
2.1.1 Les itinéraires de niveau 1. ....	34
2.1.2 Les itinéraires de niveau 2. ....	34
2.1.3 Les itinéraires de niveau 3. ....	34
2.1.4 Carte des itinéraires de niveau 1 .....	35
2.1.5 Carte des itinéraires de niveau 1 et 2 .....	36
<b>2.2 La Vienne à pied</b> .....	37
2.2.1 Les sentiers de niveau 1 .....	37
2.2.2 Les sentiers de niveau 2 .....	37
2.2.3 Les sentiers de niveau 3 .....	37
2.2.4 Carte des sentiers de niveau 1 .....	38
2.2.5 Carte des sentiers de niveau 1 et 2. ....	39
<b>2.3. Les autres modes de randonnées</b> .....	40
2.3.1 La randonnée équestre. ....	42
2.3.2 L'itinérance aquatique .....	44
<b>3. LE PLAN D'ACTIONS</b> .....	41
<b>3.1 Le plan d'actions</b> .....	42
3.1.1 Les principes .....	42
3.1.2 Le plan d'actions de La Vienne à Vélo et Rando .....	44
<b>4 LES FICHES ACTIONS</b> .....	47



*La Vienne à Vélo  
et Rando  
en 3 questions*

## 1.1 Pourquoi ce schéma ?

AMBITIONS	ENJEUX
Favoriser la pratique :	Sociétal
• De loisirs et de tourisme	Environnemental
• Sportive	Economique
• De déplacement du quotidien	Santé publique

### 1.1.1 Les enjeux d'une pratique en pleine expansion

**Le Département de la Vienne** a pour ambition, en lien avec les territoires et les acteurs de la randonnée, de favoriser la pratique de loisirs et de tourisme, de développer le sport nature et d'inciter l'éco-mobilité au quotidien au service des habitants de la Vienne et des touristes. Au regard de ses compétences, le Département porte de plus une attention particulière aux collégiens, personnes en situation de handicap ou en insertion, ainsi qu'aux agents du Département.

Pour cela, il coordonne un réseau de compétences indispensable à l'élaboration et au suivi du schéma de la randonnée pour :

- **accueillir** les randonneurs et les cyclotouristes dans les meilleures conditions,
- **développer** les retombées économiques au bénéfice des territoires,
- **assurer** la qualité d'une infrastructure dédiée aux différentes pratiques,
- **inciter et accompagner** la nouvelle mobilité au service des habitants de la Vienne.

Les enjeux du schéma de **La Vienne à Vélo et Rando** s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de santé publique au service de l'ensemble des sportifs, touristes et habitants de la Vienne.





## Economique

- Développer le slow-tourisme
- Favoriser le commerce de proximité
- Contribuer au développement local
- Favoriser les emplois locaux
- Favoriser l'innovation autour du vélo

**En lien avec le Schéma Touristique, le SDASP\***

\* Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics

## Environnemental

- Limiter la pollution et l'émission de gaz à effet de serre
- Réduire la congestion automobile
- Favoriser les mobilités actives (marche et vélo)



**En lien avec le plan SEVE, le plan de déplacement interne**

## Sociétal

- Créer du lien social
- Dynamiser les centres villes et centres-bourgs
- Réinsérer
- Equilibrer les territoires
- Accessibilité des personnes en situation de handicap

**En lien avec Mobi 'Vienne, Appel à projets Centres bourgs, centres anciens...**

## Santé publique

- Lutter contre l'obésité et les maladies cardiovasculaires
- Réduire les dépenses de santé
- Contribuer au bien-être et à la forme physique des citoyens
- Favoriser la pratique sportive

**En lien avec Terre de Jeux 2024**



## 1.1.2 Le périmètre d'activités des pratiques

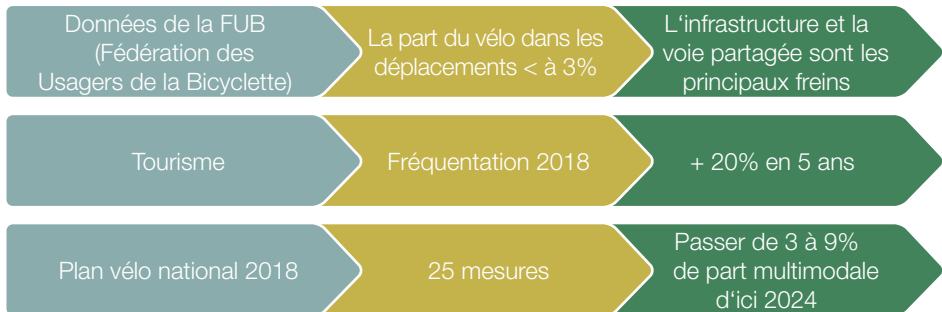
### Le vélo en France



#### Activité



#### Mobilité



© Phovoir



## La marche en France



### Activités



© Phovoir

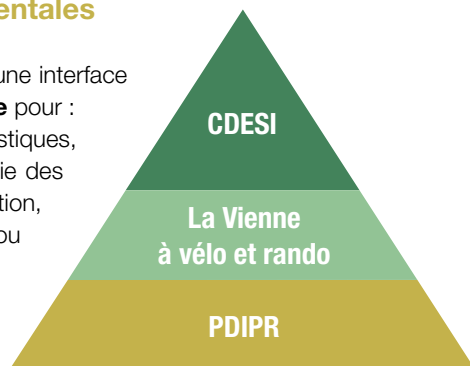
## La mobilité active



### 1.1.3 Une activité à l'interface de plusieurs politiques départementales

**La Vienne à Vélo et Rando** s'inscrit dans une interface sectorielle **touristique et environnementale** pour :

- Générer des retombées économiques touristiques,
- Améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et en favoriser leur appropriation, notamment par des pratiques sportives ou d'itinérance douce,
- Contribuer à la découverte et à la valorisation du patrimoine historique, culturel, naturel et paysager.



#### **Le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI)**

Le Département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. Il anime la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) et élabore le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires. Les enjeux sont :

- Développer les sports de nature,
- Identifier les sites de pratiques et les labelliser,
- Intégrer l'accessibilité handicap et promouvoir les sites.

#### **Le Plan de Développement Touristique**

Le Département coordonne la promotion et la commercialisation touristique avec les acteurs des territoires. Cette stratégie, construite avec le désir d'inscrire un lien dynamique et volontaire entre les collectivités et les professionnels du tourisme, permet de renforcer l'attractivité touristique du Département et d'atteindre, en 2021, un chiffre d'affaires d'un milliard d'euros.





© A. Goullardon

> Chauvigny

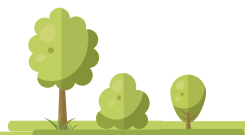
### **Le Plan SEVE (Stratégie et Engagements de la Vienne pour l'Environnement)**

Face à l'urgence climatique, le Département a engagé un large programme d'actions préventives en faveur de l'environnement. 3 cibles thématiques sont visées :

- La lutte contre le changement climatique,
- La ressource en eau,
- La préservation et la découverte de la biodiversité en particulier des espaces naturels sensibles.

### **La mobilité douce au quotidien**

Le Département favorise l'éco-mobilité au service de son public cible, dans le domaine social, et pour ses agents, en cohérence avec SEVE et le Plan Mobilité du Département.





## Les actions déjà réalisées par le Département pour la randonnée

La “Feuille de route Rando” votée en commission permanente du 12 juillet 2018 a permis d’adopter les principes de fonctionnement, d’organisation, de cadrage et de stratégie de la politique départementale de la randonnée. Elle a également autorisé la réalisation de deux projets structurants sur la période 2018-2019 :

- La réalisation du chemin de Ligugé, première abbaye d’Occident, itinéraire culturel du Conseil de l’Europe des Chemins de saint Martin de Tours, inauguré en juin 2018,
- La mise en service en juin 2019 de l’Eurovéloroute n°3, appelé en France “La Scandibérique”, le long de la vallée de la Vienne, pour une distance de 115 km.





## Les actions déjà réalisées par le Département dans le domaine du sport

Le Département de la Vienne est une terre sportive.

Le cyclisme professionnel ou amateur est une discipline qui tient une place particulière chaque année, avec l'organisation de courses locales comme le **Tour Poitou-Charentes** ou internationales dont le Département est un partenaire incontournable chaque fin d'été depuis son origine.

Le cyclisme féminin est également aidé chaque année, avec le soutien de la **Classic féminine Vienne/Nouvelle Aquitaine**, épreuve de la coupe de France féminine, mais aussi de la **Picto Charentaise**, course de notoriété internationale.

Le fleuron du cyclisme féminin, c'est l'équipe professionnelle "**La Française des Jeux Nouvelle-Aquitaine Futuroscope**". La saison 2020 a marqué une phase importante dans l'histoire de cette équipe née dans le département il y a près de 15 ans. Assurée d'évoluer au plus haut niveau international pour plusieurs saisons, elle s'est dotée en 2020 d'un nouveau siège de plus de 500 m<sup>2</sup> à Jaunay-Marigny. Un véritable centre de vie ouvert sur l'extérieur qui permettra de mener des actions pour les scolaires et les écoles de vélo.

Le cyclisme, c'est aussi de nombreuses courses organisées par les clubs dans les communes, à l'image du VTT dont la pratique loisir ne cesse de se développer depuis plusieurs années. Chaque week-end en automne/hiver, une randonnée est ainsi organisée pour les adeptes du vélo "nature".

Il est important de noter aussi le travail important mené depuis plusieurs mois par le comité départemental de cyclisme pour une labellisation du Département de la Vienne "Terre de cyclisme". La Vienne aime le cyclisme, à l'image de l'accueil à plusieurs reprises du Tour de France. En 2020, la grande boucle a fait étape dans la Vienne, à Poitiers, avec un départ le lendemain de Chauvigny.



> Championnat de France de Cyclisme sur route en 2015 dans la Vienne

## 1.1.4 L'analyse des atouts et des faiblesses

### État des lieux

#### L'impact géographique des itinéraires vélos sur le département

Le réseau de la **grande itinérance touristique** repose sur un maillage de niveau européen, national et régional, structuré et cohérent. Le réseau départemental vise à compléter ce dispositif.

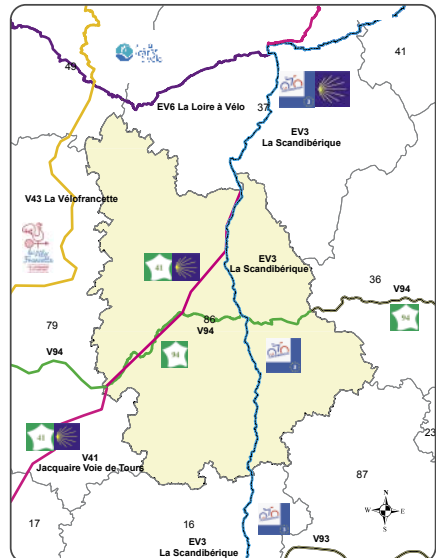
Le département de la Vienne est traversé par l'Eurovéloroute n°3, "**La Scandibérique**" le long de la vallée de La Vienne, la "**Véloroute n°94**" future route Epicurienne de Saint-Germain à Saint-Sauvant via Chauvigny et Poitiers et enfin la "**Véloroute n°41**", variante du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à vélo. Cette grande itinérance permet d'irriguer un flux de cyclotouristes sur nos territoires avec des connexions à fortes affluences comme **La Loire à Vélo** (EV6) où l'on ne dénombre pas moins de 14 000 passages en période estivale.

Le Département, en lien avec les territoires et les acteurs du cyclotourisme, porte la maîtrise d'ouvrage de ces grands itinéraires. Ce réseau sera complété par des liaisons en projet, comme le doublement à vélo du **Chemin de Ligugé** ou encore celui du **Chemin de l'Évêque de Tours** (itinéraire culturel du Conseil de l'Europe des chemins de saint Martin). Des liaisons intermédiaires sont également à programmer comme celle de **Châtellerault à Fontevraud** (49), reliant l'EV3 à l'EV6 (La Loire à vélo). De nouveaux itinéraires pourront voir également le jour, sur l'important réseau de routes à faible trafic ou encore par l'aménagement des **anciennes lignes de voies ferrées**.

Le **réseau cyclable des territoires** n'est pas en reste. Il dispose de nombreuses boucles locales qui offrent la possibilité de déployer de nouvelles continuités, non seulement pour des enjeux touristiques mais aussi économiques vers les **bassins d'emplois**.

Les territoires se sont engagés pour une **mobilité alternative** dans le cadre des **Plans Climat-Air-Énergie-Territorial**. La continuité cyclable et sécurisée est l'affaire de tous et des pouvoirs publics en particuliers. Les enjeux portent notamment sur l'entretien et l'aménagement d'un réseau cyclable structuré et orienté de préférence en site propre, comme les **pistes cyclables**.

Le Département s'est engagé à soutenir cette dynamique pour la pratique du vélo au quotidien qui allie éco-responsabilité et **mobilité durable**.



## L'impact géographique des sentiers de randonnée sur le département

**Les sentiers de Grandes randonnées** marquent de leurs empreintes le département. Poitiers, ville d'art et d'histoire, forme un nœud des grands itinéraires pédestres en Vienne.

**Le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle** traverse le département, de Port de Piles à Saint-Sauvant. Côté Ouest, l'offre est enrichie par **Le Chemin de Ligugé** formant une arête dorsale nord-sud, de Ligugé à Candes-Saint-Martin (37). **La Ligne Verte**, Châtellerault-Loudun, marque la liaison du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle à Châtellerault, au Chemin de Ligugé à Monts-sur-Guesnes. De grandes boucles locales, comme le chemin des **Trois Batailles de Poitiers** (boucle Vouillé La Bataille) et la variante du chemin de Saint-Martin-de-Tours à Loudun, complètent ce dispositif en un réseau intermédiaire.



> Marcheurs sur la Via sancti Martini

© Bande verte et citoyenne

Le sud du département est moins bien doté. **Le Chemin de l'Évêque de Tours** et le **GR364** forment deux parallèles dans la partie Est. Le GR48 et la variante Jacquaire de la voie de Vézelay couvrent les territoires du Montmorillonnais et en partie celui du Civraisien. **Les anciennes voies ferrées** de Saint-Martin-l'Ars/Civray et de Lussac-les-Châteaux/Mousac-sur-Vienne assurent des liaisons douces en sites propres. Les **GRP**, Vienne Limousine et la variante GR48 structurent le sud-est du territoire de Vienne et Gartempe.

Globalement, l'offre des sentiers est bien répartie et équilibrée sur le département. Néanmoins, la Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou est moins connectée avec le reste du territoire départemental. Elle ne dispose pas ou peu de réseau structurant malgré un réseau local dense. Pour son développement, une liaison nord/sud jusqu'à Poitiers pourrait être une opportunité.

En complément du réseau structurant, les communautés de communes disposent d'un **réseau de boucles locales** bien identifié représentant des milliers de kilomètres à la disposition des randonneurs. Leur promotion est assurée en offices de tourisme ou sur les sites internet intercommunaux et associations de marcheurs.

Le schéma de La Vienne à Vélo et Rando comprend donc **trois niveaux**, d'intérêt extra-départemental (N1), départemental (N2) ou local (N3). Les sentiers de pays, à l'échelle communale, ne sont pas identifiés dans ce schéma.

## Le volet cycliste

### *Atouts*

- 250 km d'itinéraires nationaux sur le département
- Réseau de boucles locales dense
- Déploiement du label accueil vélo sur La Scandibérique
- Promotion touristique active des territoires
- Système d'information touristique (SIT86) bientôt disponible
- Observatoire du tourisme mis en place par le Département
- Volonté de connexions avec les départements voisins
- Réseau important de routes à faible trafic comme les voiries communales et départementales
- Des pistes cyclables en ville et en rase campagne

### *Opportunités*

- Incitation à l'utilisation du vélo par les politiques publiques locales et nationales
- Possibilité de répondre aux fractures de la mobilité dans les zones rurales et auprès des populations les plus défavorisées
- Renforcement du dispositif juridique en faveur du vélo dans la société (lois LOM LAURE...)
- Inscriptions des Véloroutes n°V41 n° V94 au schéma national des véloroutes et voies vertes
- 100 km d'anciennes lignes voies ferrées
- Développement du vélo à assistance électrique

### *Faiblesses*

- Offres de services et d'équipements hétérogènes
- Compétences partagées en infrastructure et tourisme
- Discontinuité et insécurité des itinéraires
- Déploiement insuffisant du label accueil vélo
- Déséquilibre des territoires pour la pratique du vélo au quotidien
- Manque de réseau internet
- Absence d'évaluation des retombées économiques et de fréquentation
- Manque de pistes cyclables
- Insuffisance de voies douces
- Absence d'une veille globale

### *Menaces*

- Compétences partagées entre les territoires
- Concurrence des départements voisins
- Absence d'une offre de promotion touristique commune
- Manque de continuité et de sécurité cyclable
- Manque d'offres multimodales pour favoriser l'usage du vélo au quotidien
- Place du vélo insuffisamment prise en compte dans les aménagements
- Manque d'équipements pour la grande itinérance et pour un usage au quotidien
- Moyens financiers limités







## Le réseau vététiste

Le vététiste se distingue du cyclotouriste par une pratique de **sport nature** et emprunte à son gré tous types de sentiers.

Par définition, tous les chemins d'exploitation et sentiers pédestres, qui n'interdisent pas l'accès au **VTT**, sont ouverts à la discipline.

L'offre VTT pourrait davantage être promue sur les territoires. Seules la Communauté Urbaine de Grand Poitiers (**CUGP**) et la Communauté de Communes Vienne & Gartempe (**CCVG**) ont valorisé de nombreux parcours sur leurs sites internet.

Le **CPA de Lathus** propose aussi cette activité aux adultes et aux enfants de plus de 8 ans, sur une ou plusieurs journées. Elle est encadrée par des animateurs diplômés d'état, permanents du CPA Lathus. Il est aussi proposé du matériel adapté pour les personnes à mobilité réduite (à partir de 8 ans) avec un handicap physique, auditif et/ou mental.

Un **projet pédagogique** de VTT voit également le jour à la ferme de Beaumont de Monts-sur-Guesnes (Espace Naturel Sensible, forêt de Scévollés).

Le VTT fait l'objet d'une action spécifique inscrite au présent schéma La Vienne à Vélo et Rando.



## Le volet pédestre

### Atouts

- Sentiers à forte notoriété
- Connexions possibles des grandes itinérances
- Maillage important des boucles locales
- Fort potentiel de développement
- Dynamique des acteurs en place
- Promotion assurée par les offices de tourisme
- Labellisation des sites lancée
- Système d'information touristique (SIT86) bientôt disponible
- Observatoire du tourisme mis en place par le Département
- Souhait de connexions exprimé par les départements voisins

### Opportunités

- Pratique pédestre en tout temps et sur toute l'année
- Démarche volontariste et fédératrice des acteurs
- Réseau départemental des offices de tourisme en place et proactif
- Développement possible de nouveaux itinéraires
- Connexions souhaitées entre départements
- Développement de l'offre numérique au service des randonneurs
- Boucle départementale à mettre en place et praticable également en VTT sur plusieurs jours avec étapes et thématique à définir

### Faiblesses

- Coordination perfectible entre les territoires
- Absence de plan rando dans le Haut-Poitou
- Le Civraisien en Poitou isolé
- Non-respect du balisage réglementaire de la FFR
- Sections de sentiers sur foncier privé
- Sentiers hors protection juridique du PDIPR
- Zones blanches, non couvertes par le réseau internet
- Dispersion des offres sur la toile
- Absence d'un observatoire dédié
- Entretien des sentiers pas toujours assuré

### Menaces

- Dynamique de labellisation des itinéraires interrompue
- Perte de lisibilité et d'entretien du balisage
- Le manque d'entretien des chemins,
- Sentiers non-inscrits au PDIPR et ne bénéficiant pas d'une totale protection juridique
- Absence d'une veille coordonnée
- Manque de lisibilité et de visibilité sur les sites internet
- Des compétences partagées



## 1.1.5 Les objectifs du schéma

### *S'intégrer dans un maillage territorial*

- Labelliser
- Promouvoir les itinéraires structurants du Département
- Aménager et promouvoir les itinéraires locaux par les intercommunalités

### *Avoir une conduite de projet opérationnel*

- Préparer et mettre à jour, en interne, le schéma La Vienne à Vélo et Rando
- Animer le réseau d'acteurs de la randonnée
- Créer un collège d'experts
- Installer une gouvernance

### *Améliorer l'offre et augmenter les bénéfices économiques*

- Choisir les itinéraires et le niveau de service souhaité
- Assurer la promotion touristique
- Animer le réseau d'acteurs du tourisme
- Développer des services

### *S'intégrer dans les compétences et les enjeux du Département*

- Poursuivre les projets de la feuille de route randonnée
- Réviser le PDIPR
- Se connecter avec les ENS, les sites de sports de pleine nature, culturels et touristiques



# 1.2 Qui pratique et participe au développement de la randonnée en Vienne ?



## 1.2.1 Les usagers

### LOISIRS TOURISME

- Pratique familiale, allure réduite sur courtes distances
- Parcours sécurisés, faciles d'accès



© Phovoir

### UTILITAIRES

- Utilisé comme un moyen de transport
- Itinéraires sécurisés et rapides



© Phovoir

### ITINÉRANTS

- Activité touristique, quête de sens, longues distances
- Parcours sécurisés, balisés et en continu



© Un monde à vélo

### PRATIQUE SPORTIVE

- Recherche de performances physiques
- Routes sécurisées à faible trafic, sentiers de qualité et balisés



> Raid Saint Martin

## 1.2.2 Qui fait quoi ?

**La Vienne à Vélo et Rando**, est portée par un **réseau de partenaires** indispensables au développement touristique et économique de la Vienne, en maintenant notamment une qualité d'accueil, de services et de promotions :

- **Les Associations** sont souvent représentatives de leur fédération nationale à l'échelle locale. Elles sont expertes dans leur discipline et possèdent la connaissance du terrain,
- **Les Intercommunalités**, dans l'exercice de leurs compétences territoriales, sont chargées de la mise en place et de l'entretien des boucles locales. Elles travaillent en lien avec les communes,
- **Les Collectivités** entretiennent le réseau des chemins d'exploitation et des voies communales, en fonction des compétences des Intercommunalités dans le domaine de la voirie,
- **Le réseau des Offices de Tourisme de la Vienne** assure la promotion de la randonnée en Vienne,
- **Les Communes** soutiennent aussi le développement de la randonnée et la pratique du vélo au quotidien par le déploiement de pistes cyclables et par la mise en place de mesures incitatives,
- **Le Département** contribue à la mise en cohérence de la randonnée en Vienne en fédérant l'ensemble des acteurs. Il porte la maîtrise d'ouvrage des grands itinéraires nationaux et soutient le développement du tourisme et de la mobilité en Vienne,
- **La Région Nouvelle-Aquitaine** aide les projets d'aménagements de grandes itinérances inscrits aux différents schémas vélo et subventionne l'acquisition de vélos électriques pour les particuliers,
- **L'État** met en place des appels à projets pour résorber les discontinuités cyclables et dispose aussi de bonus pour l'acquisition de vélos électriques,
- **L'Europe** apporte son concours financier par ses programmes FEDER et FEADER.

## Les acteurs du schéma La Vienne à Vélo et Rando

**Le comité de pilotage** consultatif est représenté par un large tissu associatif, d'acteurs institutionnels et de représentants des territoires. Chaque sentier ou itinéraire est représenté par son chef de file, des grands itinéraires nationaux à la boucle locale.

- **Les associations pédestres** identifiées sont :
  - Les amis de Saint-Jacques-de-Compostelle,
  - Le Centre Culturel Européen Saint-Martin-de-Tours,
  - La Fédération Française de Randonnée Pédestre.
- **Les associations cyclistes** représentées sont :
  - Vélo Cité 86 représentant la Fédération Française des Usagers de La Bicyclette,
  - La Fédération Française de Cyclisme,
  - Le Comité départemental de Cyclotourisme,
  - AFV (association pour le développement des véloroutes et voies vertes).



- **Le comité départemental Sport adapté Handisport, et autres organismes liés au handicap**

- **Les partenaires institutionnels** sont :

- **Les sept intercommunalités** pour leurs compétences touristiques, techniques et environnementales :

- La Communauté de Communes du Pays Loudunais,
- La Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut,
- Le Haut-Poitou,
- La Communauté Urbaine de Grand Poitiers,
- Les Vallées du Clain,
- La Communauté de Communes de Vienne et Gartempe,
- La Communauté de Communes du Civraisien-en-Poitou,

- **La Région Nouvelle-Aquitaine**, l'État et Le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et le **Département de la Vienne**,
- Les **départements limitrophes** pour la continuité des itinéraires.

### 1.2.3 Le rôle du Département

Le **Département de la Vienne** décide et coordonne le Schéma de La Vienne à Vélo et Rando en lien avec les territoires, les associations et les institutions.

Il en assure :

- son élaboration et sa mise en oeuvre
- son suivi, son évaluation et sa mise à jour
- sa promotion

**Son rôle** est :

- de **féderer** les acteurs de la randonnée autour des principaux enjeux,
- de **hiérarchiser** les itinéraires et les sentiers en lien avec les territoires,
- d'**assurer** la maîtrise d'ouvrage ou partagée des grands itinéraires,
- d'**impulser** et de développer de nouveaux tracés cyclables et pédestres,
- d'**organiser** une veille sur le réseau intra et extra-départemental,
- de **soutenir** la pratique du vélo au quotidien, notamment pour les collégiens et ses agents,
- de **favoriser** l'éco-mobilité pour tous et maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transports,
- de **déléguer** la labellisation des sites auprès de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou,
- d'**animer** le réseau des offices de tourisme pour la randonnée,
- de mettre en place l'observatoire du tourisme et d'**évaluer** les retombées économiques,
- de **promouvoir** les événements autour de la randonnée en Vienne,

- d'identifier et de **labelliser** les sites de Sports Nature dans le cadre du PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires),
- de mettre à jour le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (**PDIPR**),
- de **représenter** l'institution auprès des instances nationales d'itinéraires et de randonnée.

### 1.2.4 La gouvernance du schéma

En commission permanente du 12 juillet 2018, les principes de fonctionnement, d'organisation, de cadrage et de stratégie de la politique départementale en matière de randonnée ont été définis.

Un **Comité de Pilotage interne** (COPIL), composé d'élus et des Directions Transversales du Département a été mis en place dans le but :

- d'améliorer l'environnement et le cadre de vie des habitants et en favoriser leur appropriation, notamment par des pratiques sportives et d'itinérances,
- de contribuer à la découverte et à la valorisation du patrimoine historique, culturel, naturel et paysager,
- de générer des retombées économiques touristiques.

Il a pour mission d'orienter et d'arbitrer les priorités en matière de randonnée et être force de propositions auprès de l'assemblée délibérante du Département.

Chaque projet structurant est porté par un conseiller départemental référent.

La conduite de projet opérationnel du schéma a été confiée au **comité de pilotage consultatif** qui a été installé le 18 novembre 2019. Il est représenté par les acteurs institutionnels et par un collège d'associations de la randonnée, experts dans les domaines pédestres et cyclistes.

Les sept **intercommunalités** du département sont représentées dans le but d'assurer un maillage d'itinérance cohérent entre les territoires. Ce maillage s'inscrit dans une logique d'aménagement de territoire structuré à l'échelle du département.

Ce comité se réunit autant que de besoin. Il reste le garant de la mise à jour des itinéraires du schéma.

Des **Comités Techniques** (CoTech) par territoire ou par itinéraires peuvent-être constitués dans le cadre d'actions précises. Cependant, le comité de pilotage consultatif en sera informé pour procéder, au besoin, à des ajustements.



## 1.3 Comment ce schéma a-t-il été élaboré et mis en œuvre ?

### 1.3.1 La méthode d'élaboration du schéma

Ce schéma a été co-construit en quatre étapes distinctes en partenariat élargi et dans le respect des ambitions et des enjeux partagés.

#### Étape n°1 :

- Identification de l'ensemble des acteurs,
- Définition du périmètre d'intervention "Vélo et Rando",
- Tenue du premier comité de pilotage en novembre 2019.

#### Étape n°2 :

- Définition des ambitions et des enjeux,
- Recensement des itinéraires et classements,
- Diagnostic et état des lieux.

#### Étape n°3 :

- Identification des besoins,
- Montage des fiches actions.

#### Étape n°4 :

- Établissement du calendrier,
- Lancement des actions,
- Suivi et bilan des actions.



## Bilan du diagnostic préalable

Le diagnostic préalable a permis de mettre en évidence d'une part les besoins dépendants des **pouvoirs publics** et d'autre part les attentes des **usagers**.

La première analyse graphique vise principalement le périmètre des institutions dans les domaines de l'infrastructure, de la promotion et de la mobilité.

La deuxième exprime les attentes et les besoins des usagers.

L'analyse croisée converge vers la mise en place d'un **plan d'actions** cohérent et consensuel.

POUVOIRS PUBLICS			
	Points forts	Points faibles	Besoins
Infrastructure	Itinéraires et sentiers réputés	Déséquilibre des territoires	Identifier et classer le réseau
	Maillage dense avec connexions possibles	Compétences partagées	Fédérer les acteurs, coordonner l'action
Promotion	Dynamique des offices de tourisme	Dispersion de l'offre	Organiser l'offre
	Observatoire du tourisme	Absence de données d'évaluations	Définir une méthode
Mobilité	Volonté des pouvoirs publics	Moyens financiers limités	Définir les priorités, trouver des aides
	Pression des usagers	Discontinuité et insécurité	Sécuriser, former, inciter à l'usage

### PLAN D' ACTIONS

USAGERS		
Typologie des usagers	Attentes	Besoins
Loisir/Tourisme	Offres facilement accessibles	Promouvoir l'offre locale
Utilitaires	Développer l'offre cyclable	Sécuriser et créer des itinéraires cyclables
Itinérantes	Enrichir l'offre	Développer et promouvoir
Sportifs	Développer l'offre de sports nature	Labelliser et promouvoir

## Données sources : les sites internet locaux

Les territoires et les associations possèdent leur propre site internet. Ces données représentent à elles seules des milliers de kilomètres de boucles locales et autres itinéraires. De nombreuses données sont disponibles comme les tracés GPS, cartes et brochures. Ces données ont été exploitées dans le but de hiérarchiser les sentiers et les itinéraires à l'échelle du département.

L'offre globale est actuellement éclatée sur les sites internet des sept intercommunalités, des Fédérations pédestres et cyclistes, des Amis de Saint Jacques, du Centre Culturel Européen de Saint Martin de Tours, de l'Agence Touristique de la Vienne et du Département de la Vienne.

Une réflexion pour une offre globale au service des usagers paraît envisageable par interactivité des liens numériques ou par un accès unique qui reste à définir.

Les collectivités	Sites internet
Communauté de Communes du Pays Loudunais	<a href="http://www.tourisme-loudunais.com/p13-randonnees.html">www.tourisme-loudunais.com/p13-randonnees.html</a>
Communauté d'Agglomération Grand Châtelleraut	<a href="http://www.tourisme-chatelleraut.fr/a-voir-a-faire/activites-loisirs/randonnees">www.tourisme-chatelleraut.fr/a-voir-a-faire/activites-loisirs/randonnees</a>
Communauté Urbaine Grand Poitiers	<a href="http://www.grandpoitiers.fr/sport-culture-et-loisirs/tourisme-et-loisirs/se-balader/trouver-une-balade">www.grandpoitiers.fr/sport-culture-et-loisirs/tourisme-et-loisirs/se-balader/trouver-une-balade</a>
Vallées du Clain	<a href="http://www.valleesduclain.fr/les-randonnees">www.valleesduclain.fr/les-randonnees</a>
Pays Civraisien-en-Poitou	<a href="http://www.payscivraisien.fr/offre-touristique/randonnees">www.payscivraisien.fr/offre-touristique/randonnees</a>
Communauté de Communes Vienne & Gartempe	<a href="http://www.vienneetgartempe.fr/decouvrir-sortir/sentiers-de-randonnees">www.vienneetgartempe.fr/decouvrir-sortir/sentiers-de-randonnees</a>
Haut-Poitou	<a href="http://tourisme-vouille.fr/?page_id=123">tourisme-vouille.fr/?page_id=123</a> <a href="http://www.ot-neuville.com/randonnees-balades.php">www.ot-neuville.com/randonnees-balades.php</a> <a href="http://cc-mirebalais.ine-linweb-05.sos-data.fr/tourisme/decouvrir/randonner/#sthash.N5stCh5q.pz7TnRK2.dpbs">cc-mirebalais.ine-linweb-05.sos-data.fr/tourisme/decouvrir/randonner/#sthash.N5stCh5q.pz7TnRK2.dpbs</a>
Département de la Vienne	<a href="http://www.lavienne86.fr/1035-les-circuits-de-randonnee.htm">http://www.lavienne86.fr/1035-les-circuits-de-randonnee.htm</a>



Les associations	Sites internet
Amis des Chemins de Compostelle en Vienne	<a href="http://compostelle-vienne.jimdo.com">compostelle-vienne.jimdo.com</a>
Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours	<a href="http://www.saintmartindetours.eu/p/chemins.html">www.saintmartindetours.eu/p/chemins.html</a>
Fédération Française de Randonnée Pédestre	<a href="http://vienne86.jimdo.com">vienne86.jimdo.com</a>
Agence Touristique de la Vienne	<a href="http://randonnees-vienne.com">randonnees-vienne.com</a>
Vélo en France	<a href="http://veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=180349">veloenfrance.fr/circuits?id_circuit=180349</a>
Comité départemental 86 de Cyclisme	<a href="http://www.comite-cyclisme-vienne-86.fr/les-disciplines-du-cyclisme-86/les-clubs-86-ou-pratiquer-.html">www.comite-cyclisme-vienne-86.fr/les-disciplines-du-cyclisme-86/les-clubs-86-ou-pratiquer-.html</a>
Vélo et Territoires	<a href="http://www.velo-territoires.org/observatoires/observatoire-national-des-veloroutes-et-voies-vertes/">www.velo-territoires.org/observatoires/observatoire-national-des-veloroutes-et-voies-vertes/</a>

## La hiérarchisation du réseau

La hiérarchisation du réseau d'infrastructures **cyclables et pédestres** qui concentre des milliers de kilomètres, permettra de renforcer la visibilité de l'offre de la randonnée sur le département.

Ce **classement** vise également à assurer une continuité des territoires par polarisation des pôles économiques et touristiques majeurs. Le potentiel de développement avec les départements voisins sera également recherché par des connexions existantes ou qui restent à aménager.

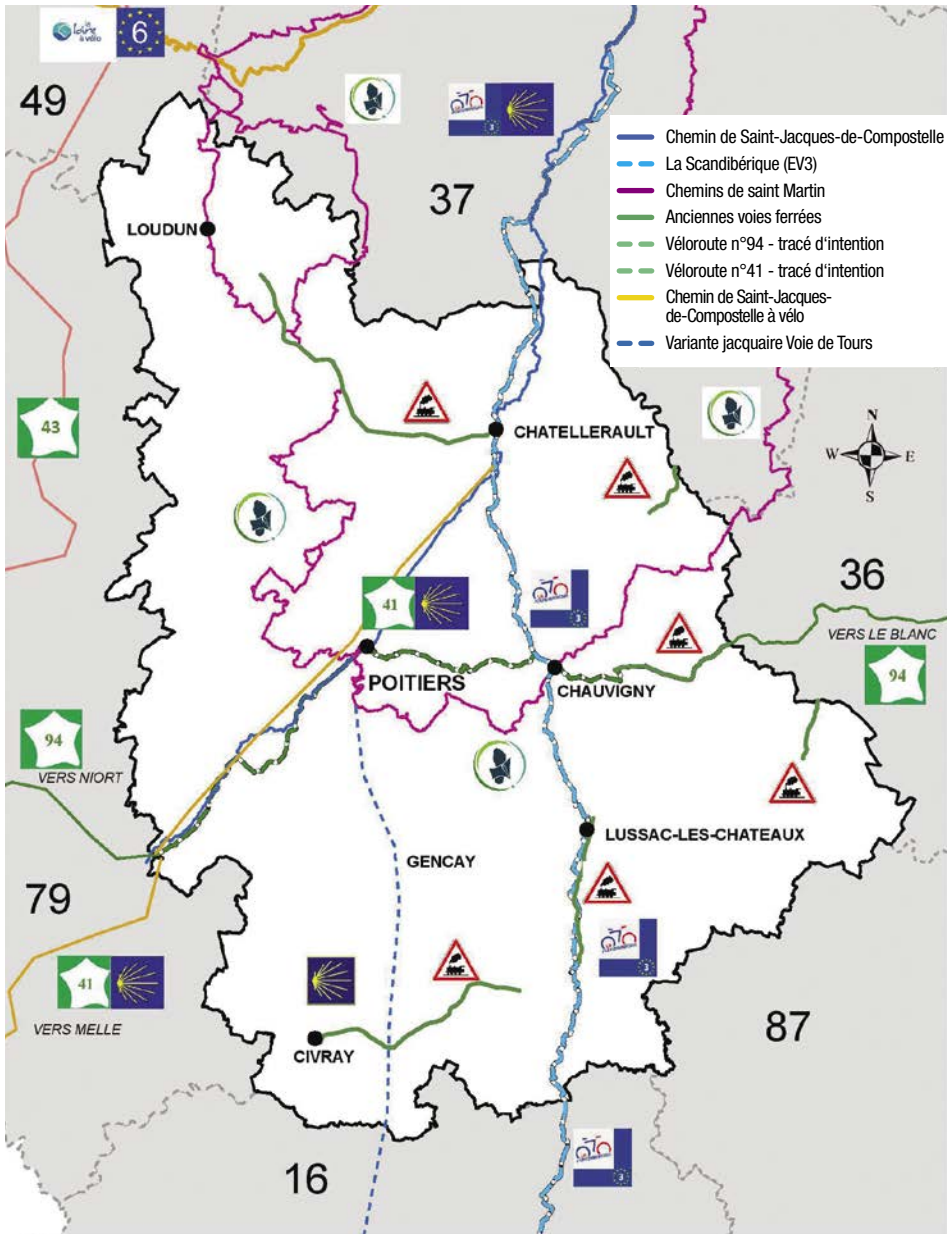
Le déploiement des itinéraires et des pistes cyclables sera également approfondi pour favoriser et sécuriser la pratique du vélo au quotidien.

### Le principe du classement retenu est le suivant :

- N1 : intérêt national et extra-départemental,
- N2 : intérêt départemental ou communautaire,
- N3 : intérêt local, liaisons de pôles économiques.



## Itinéraires structurants de la randonnée en Vienne



## Le PDIPR, clé de voûte du schéma La Vienne à Vélo et Rando

**Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée** de 2012 protège juridiquement 7143 km d'itinéraires. Il constitue la base de la structure du schéma. Plusieurs étapes seront nécessaires à l'aboutissement du projet :

- Premier temps : simple mise à jour du PDIPR 2012,
- Deuxième temps : refonte du PDIPR avec intégration du maillage territorial du schéma départemental de la randonnée (niveaux 1, 2, 3),
- Troisième temps : intégration au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif au sport nature (PEDSI).

### 1.3.2 Le calendrier opérationnel

Dans sa séance du 20 décembre 2019, le Département de la Vienne a adopté dans son budget 2020 l'élaboration du schéma **La Vienne à Vélo et Rando**. Il s'inscrit dans la même durée que celle du plan SEVE (Stratégie et Engagements de la Vienne pour l'Environnement) soit 2020/2025. Elle sera reconduite au terme de la présente période.

La Vienne à Vélo et Rando se traduit par la mise en place d'un **plan d'actions**. Chaque fiche action possède son propre échéancier.

### 1.3.3. Les outils pour la mise en œuvre du schéma

#### Les outils juridiques

En vertu, de l'article L. 361-1 du **Code de l'Environnement**, le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée est une compétence obligatoire des Départements dont l'objectif est de protéger un réseau de chemins ruraux utilisés pour la promenade ou la randonnée (Code de l'Environnement, article L. 361-1 et suivants).

Le **PDIPR** a vocation de préserver le réseau des chemins ruraux et de garantir la continuité des itinéraires de randonnée. C'est également un élément incontournable pour l'élaboration des documents d'urbanisme, tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans locaux d'urbanisme (PLU et PLUi). Il est un outil de la trame verte et bleue (TVB) dans l'intérêt de la préservation de la biodiversité.

In fine, le PDIPR sera intégré au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (**PDESI**) relatif au Sports Nature. C'est ainsi que l'article L.311-3 du Code du Sport confère au Département une compétence forte dans le domaine des sports de nature.



© Phovoir



## Les outils financiers

### La taxe d'aménagement

Par délibération en date du 8 novembre 2004, le Conseil Général de la Vienne instaurait la Taxe Départementale en faveur des Espaces Naturels Sensibles (**TDENS**), à un taux de 0.75 %.

Grâce à cette recette, le Département dispose d'un budget spécifiquement dédié à la préservation et la valorisation des espaces naturels notamment par les sentiers de randonnées.

### Les aides du Département

Le Département de la Vienne soutient l'initiative des territoires par son plan d'aides aux collectivités **ACTIV** 2016/2021 (Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne).

**22 M€** de contrats de territoire ont été signés dans le cadre du volet 2 d'ACTIV pour la période 2017/2021. Un accompagnement est possible dans le domaine de la randonnée.

### Les autres financeurs

**L'Europe** contribue à la mobilité au quotidien dans ses programmes FEADER et du FEDER. Ces aides peuvent être cumulables avec celles des autres institutions.

**L'État** met en place des Appels à Projets via le fond de mobilité active pour les continuités cyclables et soutient l'acquisition de vélos électriques comme la Région Nouvelle-Aquitaine.

**La Région Nouvelle-Aquitaine** aide à hauteur de 25%/HT, les projets d'itinéraires cyclables inscrits aux schémas nationaux et régionaux des Véloroutes et Voies Vertes.

**L'Ademe** accompagne les collectivités dans le domaine de la mobilité et apporte son aide financière dans le cadre de l'ingénierie et de la planification.







© Phovoir

# *L'atlas des itinéraires*





## 2.1. La Vienne à vélo

### 2.1.1 Les itinéraires de niveau 1

**Les itinéraires de niveau 1**, à vocation extra-départementale, sont inscrits principalement dans les schémas européens, nationaux et régionaux. Dans la Vienne, **La Scandibérique** (EV3), les futures **Véloroute n°94** et **Véloroute n°41** représentent plus de 250 km d'itinéraires.

Les quatre **Chemins de saint Martin de Tours** forment une boucle pédestre de 500 km à travers le Poitou et la Touraine. L'ambition, initiée par le Département de la Vienne et le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours, est de la doubler par un itinéraire cyclable. **Le Chemin de Ligugé** jusqu'à Candes-Saint-Martin et **le chemin de l'Évêque de Tours**, de Ligugé à Tours par Chauvigny, s'inscrivent dans ce projet pour une distance d'environ 250 km.



### 2.1.2 Les itinéraires de niveau 2

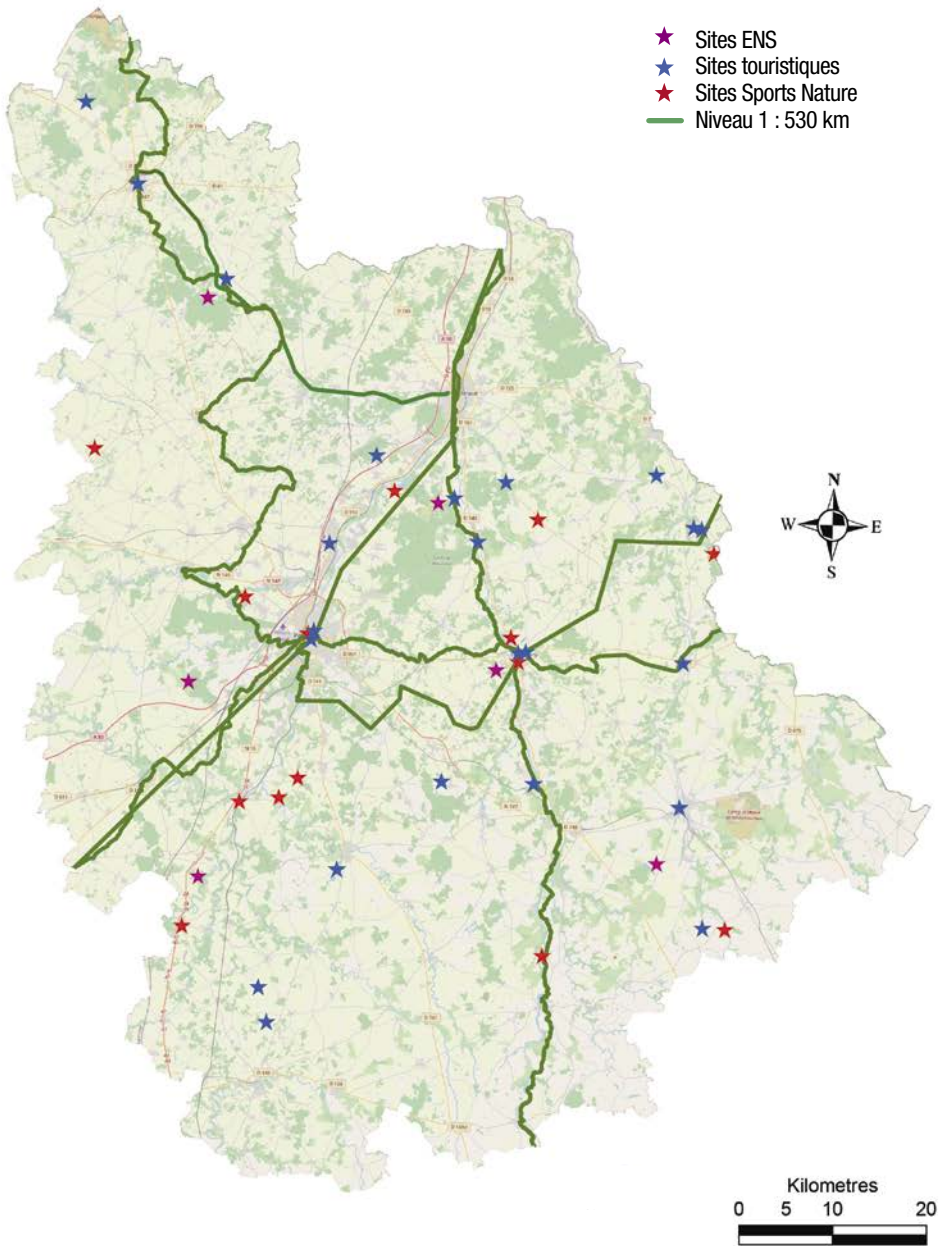
Ce réseau, **d'intérêt départemental**, permet d'assurer une continuité de flux entre les itinéraires majeurs comme la future liaison entre La Scandibérique (EV3) et la Loire à Vélo (EV6), par Châtelleraut Loudun et Fontevraud (49) qui, une fois mise en service, pourra être classée en niveau 1. Le réseau dense de **routes à faibles trafics** et les **voies vertes** profitent au développement des territoires. Les connexions avec les bassins d'emplois et l'équilibre géographique des territoires seront également privilégiés. De nouvelles liaisons avec les départements limitrophes seront étudiées.

### 2.1.3 Les itinéraires de niveau 3

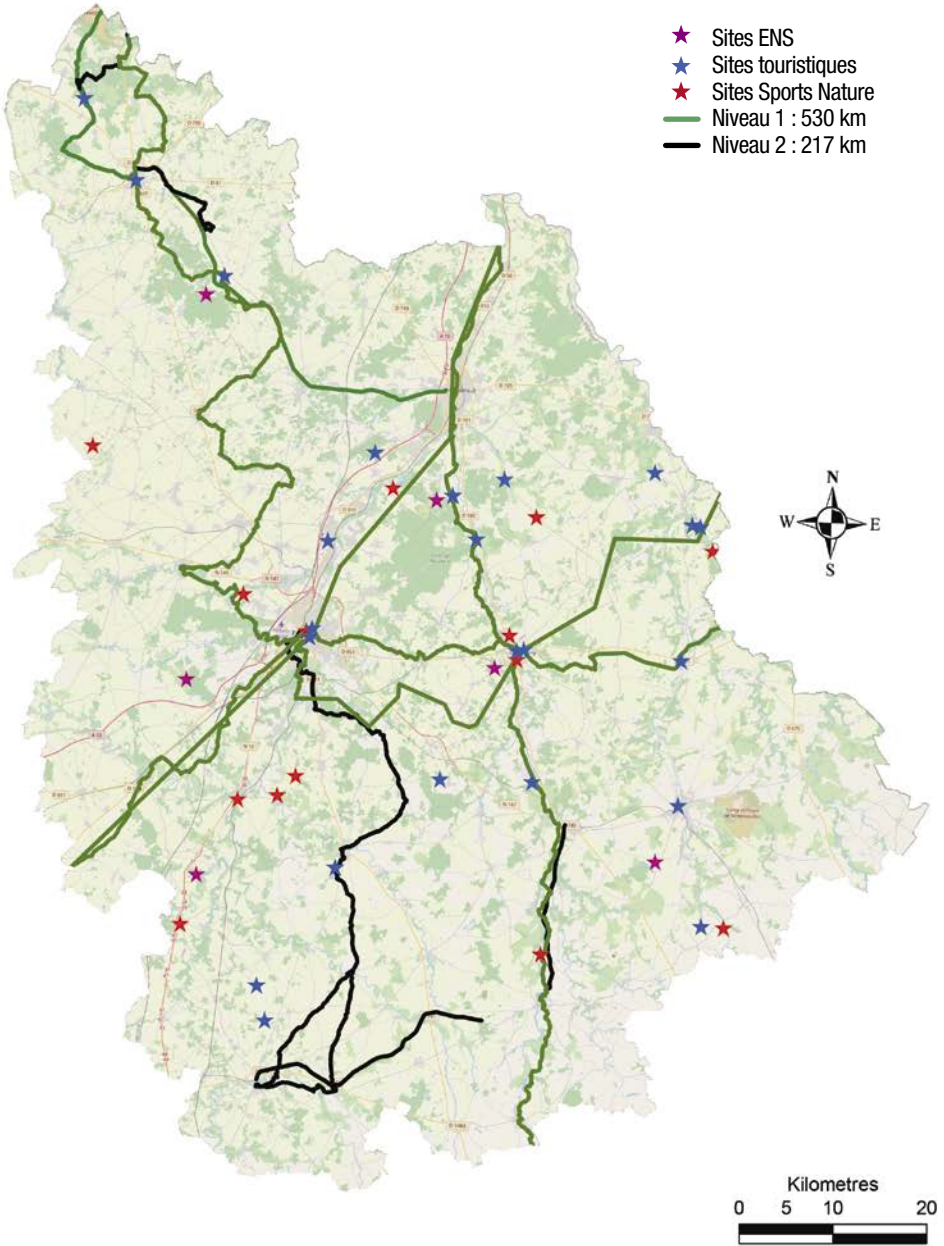
Ce réseau local est constitué de nombreuses boucles sur routes à faible trafic ou sur voies vertes. Elles sont gérées et promues par les intercommunalités.

Soucieux de la connectivité et de la continuité cyclable des territoires, le Département et les collectivités œuvrent ensemble pour inciter l'usage du **vélo au quotidien** dans un environnement agréable et sécurisé pour les usagers.

## 2.1.4 Carte des itinéraires de niveau 1



## 2.1.5 Carte des itinéraires de niveau 1 et 2



## 2.2. La Vienne à pied

### 2.2.1 Les sentiers de niveau 1

La Vienne a la chance d'être traversée par des chemins à forte notoriété comme le **Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle**, les **Chemins de saint Martin de Tours** et les **GR** dont le GR655, variante jacquaire. La voie Jacquaire de Tours draine à elle seule un flux important de randonneurs.

Le GR364, de La Roche-Posay à Jard-sur-Mer, traverse le département d'est en ouest. Le GR48, de Chinon (37) à Aix-sur-Vienne (87), est une variante de la voie Jacquaire de Vézelay. Il sillonne la partie Sud-Est du département, à partir d'Angles-sur-l'Anglin jusqu'à Surin via Saint-Savin et Lussac-Les-châteaux et permet d'irriguer le sud du département sur le secteur Montmorillonnais.

Ce réseau comprend un linéaire de 800 km.



© CCE St Martin

> Pas de saint Martin (emblème martinien)

### 2.2.2 Les sentiers de niveau 2

Ces sentiers forment généralement de **grandes boucles locales** qui interceptent plusieurs intercommunalités. Elles sont connectées aux grands itinéraires et participent à l'équilibre géographique des territoires, comme dans le Pays Civraisien qui n'est doté d'aucun itinéraire de niveau 1.

Leur réputation n'est pas en reste puisque l'on peut citer les GRP des **Trois Batailles de Poitiers**, des variantes Jacquaire, la boucle Saint-Martin à Loudun et les anciennes voies ferrées.

Ce niveau complète le niveau 1 à raison de 600 km supplémentaires.

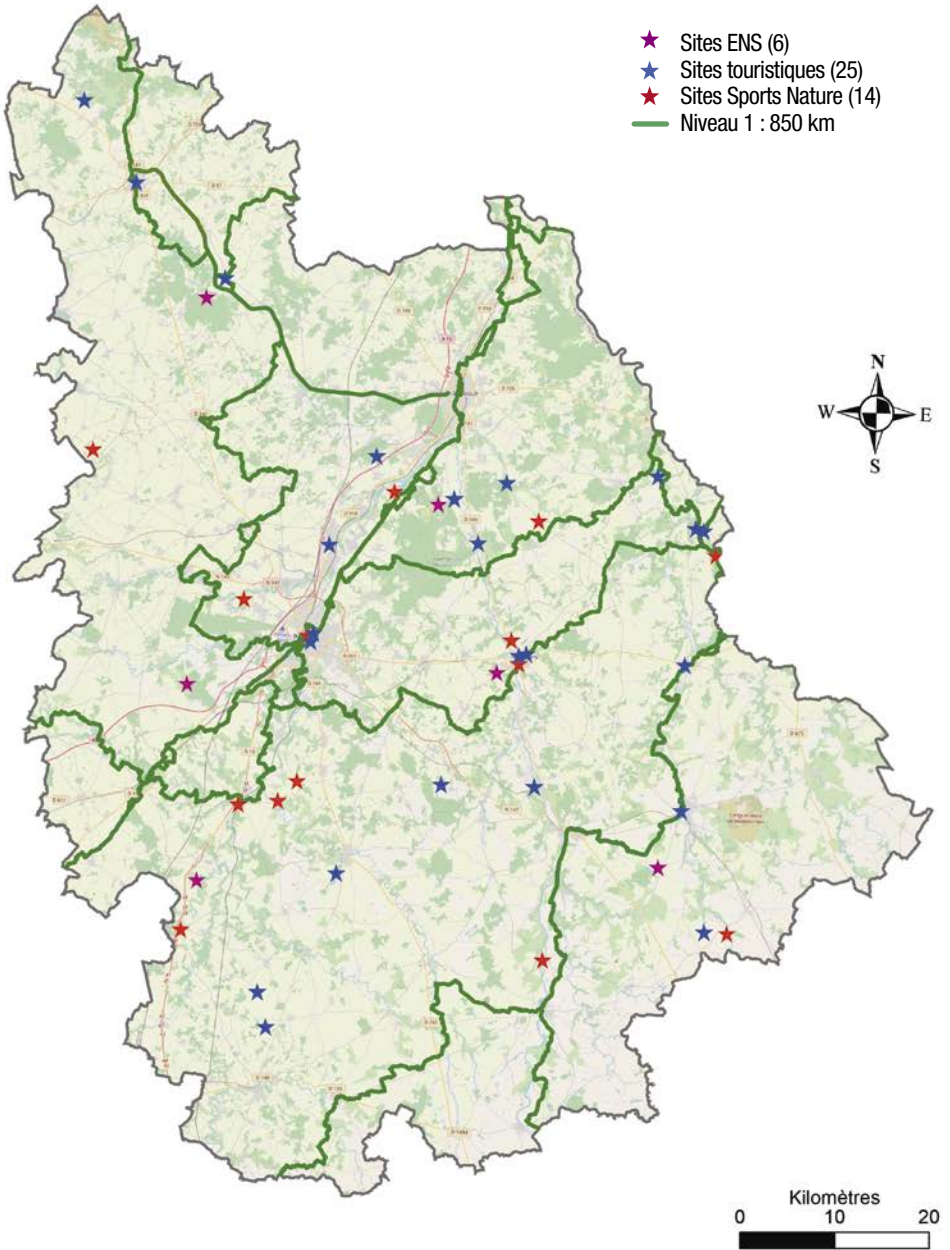
### 2.2.3 Les sentiers de niveau 3

Ce sont des sentiers locaux. Les intercommunalités assurent la promotion touristique en lien avec les communes qui entretiennent les chemins.

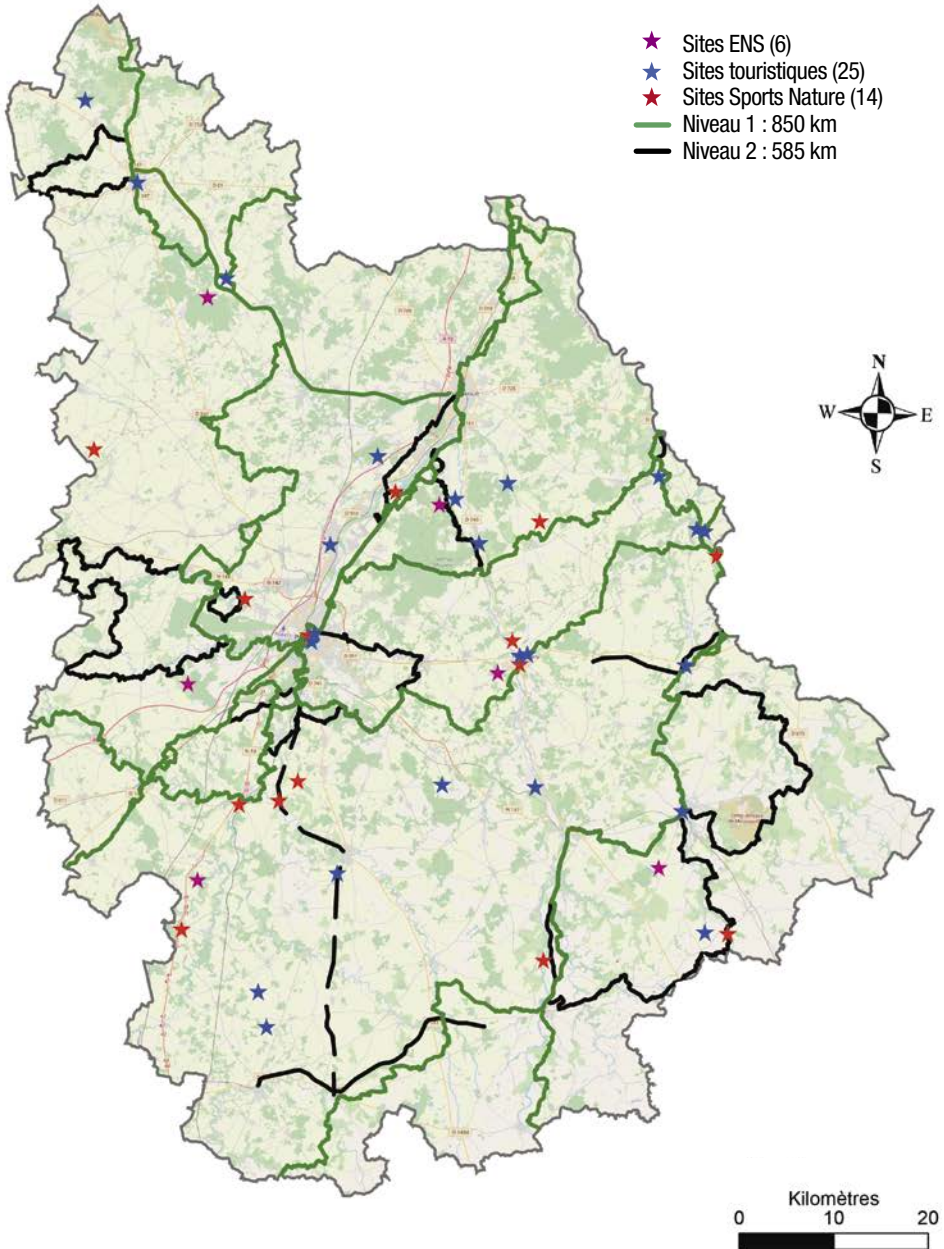
Ce réseau, très dense, peut être ouvert à d'autres pratiques, comme l'équitation ou le VTT. La représentation graphique à l'échelle du document n'est pas possible. Les données sont accessibles sur les sites internet cités en pages 27 et 28.



## 2.2.4 Carte des sentiers pédestres de niveau 1



## 2.2.5 Carte des sentiers pédestres de niveau 1 et 2



## 2.3. Les autres modes de randonnées

La randonnée dans le département ne se pratique pas seulement à vélo ou à pied. D'autres disciplines permettent de découvrir autrement le patrimoine culturel et naturel de la Vienne. Ces pratiques font l'objet d'actions inscrites au présent schéma. Elles seront mises en valeur dans le cadre de sa future mise à jour.

### 2.3.1 La randonnée équestre

La discipline repose sur trois types d'itinéraires :

- les circuits de promenades d'une demi-journée à trois jours,
- les itinéraires qui traversent plusieurs départements,
- les grands itinéraires comme La Route Européenne d'Artagnan dont *La Route des Cardinaux* qui traverse le département.

Ils reposent majoritairement sur les sentiers inscrits au PDIPR et sont balisés. Plusieurs sites internet apportent un éclairage sur le département :

- [cdte86.free.fr](http://cdte86.free.fr)
- [randonnees-vienne.com/randonnees/8/equestre](http://randonnees-vienne.com/randonnees/8/equestre)
- [www.equiliberte.org](http://www.equiliberte.org)

### 2.3.2 L'itinérance aquatique

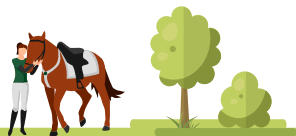
Les rivières et autres cours d'eau façonnent le département et permettent, à l'instar des autres disciplines, d'apprécier à travers ces différentes pratiques, vallées et paysages naturels.

Des sites internet assurent la promotion de ces pratiques sportives et de loisirs :

- [www.tourisme-vienne.com/fr/activites/9/autour-de-l-eau](http://www.tourisme-vienne.com/fr/activites/9/autour-de-l-eau)
- [canoe86.org](http://canoe86.org)
- [ck.vienne.free.fr](http://ck.vienne.free.fr)



© ACAP







© Phovoir

# *Le plan d'actions*



## 3.1. Le plan d'actions

### 3.1.1 Les principes du plan d'actions

Le plan d'actions vise trois axes majeurs :

- la promotion,
- l'infrastructure,
- la mobilité.

Ces orientations s'articulent autour de cinq volets :

- **les Itinéraires** pour assurer un maillage cohérent et sécurisé sur l'ensemble du département,
- **le Tourisme**, pour l'attractivité des territoires et les retombées économiques,
- **les Équipements et Services** pour inciter à l'usage du vélo et faciliter la mobilité au quotidien,
- **les Pratiques** pour répondre aux attentes des touristes et des habitants de la Vienne dans les domaines du sport, du tourisme et des activités du quotidien,
- **l'Exemplarité** en lien avec les compétences propres du Département et dans une démarche partenariale avec l'ensemble des territoires.

> Montmorillon





## Pratique

- Loisirs
- Domicile-Travail
- Professionnel
- Sport

## Tourisme

- Gîtes/hébergement (label)
- Patrimoine bâti, naturel, ESI
- Promotion SIT
- Observatoire du Tourisme
- Base vélo, Ferme de Beaumont

## Itinéraires

La Vienne à Vélo et Rando

## Infrastructures

- Chemins existants
- Routes
- Pistes cyclables

## Équipements/Services

- Garages à vélos
- Parcs
- Réparations

> Civray



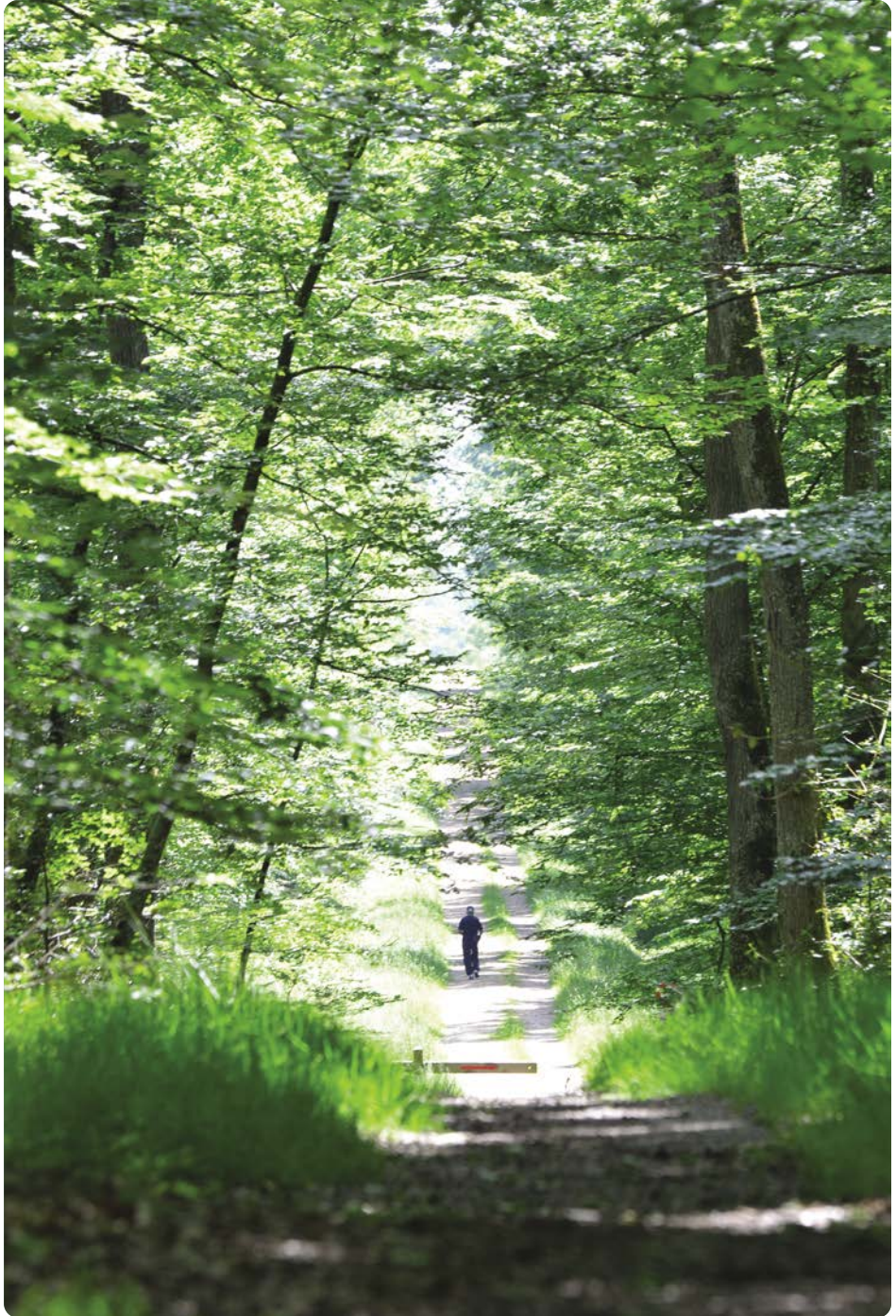
© ACAP

### 3.1.2 Le Plan d'actions La Vienne à Vélo et Rando

LA VIENNE A VÉLO ET RANDO	USAGERS	
	Itinérants	Loisirs-Tourisme
<b>Itinéraires</b>		
Inventaire et classement	Intentions de liaisons	Intégration du SIT86
Développement	Construire N1 et N2 et autres	Création de l'Observatoire
Pistes cyclables	Liaisons sécurisées	Valorisation des villes
Sécurité	Investissement et entretien	Qualité des offres publiques
<b>Tourisme</b>		
Promotion	Animation des itinéraires	Dynamiser l'offre
Labellisation	Grands itinéraires	Sélection et labellisation
Système d'Information Touristique (SIT86)	Sélection et promotion	Création d'offres
Observatoire	Vision à l'échelle nationale	Analyse des fréquentations
<b>Équipements et Services</b>		
Parkings	Sécurité - Confort - Information	Sécurité - Confort - Information
Réparations	Visibilité de l'offre	Recensement et kits accessibles
Balilage et signalisation	Respect des protocoles	Cohérence du balilage
<b>Pratiques</b>		
Loisirs	Liaisons vers les boucles	Création de produits locaux
Domicile-Travail	Connexion et rabattement	Information des parcours
Sport	Valorisation des boucles	Création d'offres



LA VIENNE A VÉLO ET RANDO	USAGERS	
	Utilitaires	Sports
<b>Itinéraires</b>		
Inventaire et classement	Recensement des connexions	Recensement des sites
Développement	Routes et pistes cyclables	Valorisation des offres
Pistes cyclables	Développement des pistes	Fonctions partagées
Sécurité	Accueil dimensionné et sécurisé	Formation - Sensibilisation
<b>Tourisme</b>		
Promotion	Actions auprès des prestataires	Promotion locale
Labellisation	Incitation des prestataires	CDESI (sélection et labellisation)
SIT	Suivi des mises à jour	Accessibilité des services
Observatoire	Analyse macro-économique	Analyse de fréquentation
<b>Équipements et Services</b>		
Parkings	Lieux sécurisés	Sécurité - Confort - Information
Réparations	Information - kits accessibles	Estimation du besoin
Balisage et signalisation	Signalisation - Information	Valorisation Sports Nature
<b>Pratiques</b>		
Loisirs	Intentions partagées	Accessibles pour tous
Domicile-Travail	Plan de déplacement	Santé des agents
Sport	Incitation au mode alternatif	CDESI (sélection et labellisation)

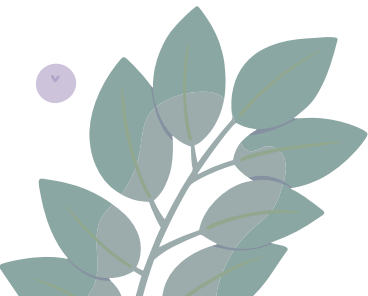


> Forêt de Moulière



© Phovoir

## *Les fiches actions*



# 1 Fiches itinéraires

## Les Grandes Orientations

Fiche 1.a – Identifier les itinéraires cyclables et pédestres prioritaires

Fiche 1.b – Réviser le PDIPR

## Les Projets d'itinéraires

Fiche 1.c – Niveau 1- Aménager les Véloroutes et Voies Vertes : Saint-Jacques-de-Compostelle (V41) et V94

Fiche 1.d – Niveau 1- Doubler l'itinéraire Saint Martin à vélo

Fiche 1.e – Niveau 2 : Aménager La Vienne à Vélo de Châtelleraut à Fontevraud

Fiche 1.f – Poursuivre la réhabilitation des anciennes lignes voies ferrées

Fiche 1.g – Connecter les sites d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), de Sports Nature et Touristiques

Fiche 1.h – Poser des éco-compteurs

## La Sécurité

Fiche 1.i – Sécuriser et entretenir les itinéraires

LA VIENNE À VÉLO ET RANDO	USAGERS			
	Loisirs Tourisme	Utilitaires	itinérants	Sports
Itinéraires				
Inventaire et classement	Intégration du SIT*86	Recensement des connexions	Intentions de liaisons	Recensement des sites
Développement	Création de l'Observatoire	Routes et pistes cyclables	Construire N1 et N2 et autres	Valorisation des offres
Pistes cyclables	Valorisation des villes	Développement des pistes	Liaisons sécurisées	Fonctions partagées
Sécurité	Qualité des offres publiques	Accueil dimensionné et sécurisé	Investissement et entretien	Formation- sensibilisation

\*Système d'Information Touristique





© Phovoir



© S. Laval



© S. Laval

> Fonperron - Persac



## LES GRANDES ORIENTATIONS

### Fiche 1.a

## Identifier les itinéraires cyclables et pédestres prioritaires

### Gouvernance

**Schémas de référence** : Plan SEVE-Plan de Développement Touristique

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission Logement et Environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAAT/DAEE-DR, en partenariat avec la DGAD/DCT-DJS

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme et associations, départements limitrophes, Région Nouvelle-Aquitaine

### Actions déjà menées

La feuille de route départementale pour la randonnée du 12/07/2018 a permis la réalisation :

- du Chemin de Ligugé, première abbaye d'Occident - Itinéraire culturel Saint Martin du Conseil de l'Europe (170km),
- du diagnostic des six sections d'anciennes lignes voies ferrées propriétés départementales (115km),
- de la mise en service de La Scandibérique (EV3-115km),
- du maintien des véloroutes n°94 et 41 au schéma national des véloroutes et voies vertes.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Animer le réseau d'acteurs de la randonnée,
- Étudier le potentiel de développement des itinéraires et des connexions,
- Aménager les itinéraires existants pilotés par le Département N1 et N2,
- Sécuriser les anciennes lignes voies ferrées,
- Maintenir une veille sur le réseau,
- Développer de nouveaux itinéraires cyclistes et pédestres.

### Calendrier de l'opération

2020 : mise en place d'une programmation par fiches projets -V94-V41-anciennes lignes voies ferrées-Scandibérique-nouveaux itinéraires-pistes cyclables

2021 à 2022 : mise en œuvre des fiches projets prioritaires et affectation des budgets correspondants

2023 à 2025 : aménagements de nouveaux territoires, bilans et propositions d'un nouveau programme



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Les grands itinéraires cyclistes et pédestres mettent en évidence des opportunités de développements touristiques majeurs à l'échelle du Département. Des maillages entre les grands itinéraires permettront d'irriguer les flux vers les boucles locales et les sites touristiques.

Les liaisons et les continuités cyclables seront également recherchées dans le but de faciliter la pratique du vélo au quotidien.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

Le Département, en qualité d'animateur, assurera en compétence partagée avec les territoires, le classement et l'aménagement des itinéraires de niveaux 1 et 2. Il étudiera les continuités possibles entre les intercommunalités et les départements limitrophes. Il représentera les intérêts du Département à l'échelle régionale et nationale.

Il animera un réseau de compétences pour la valorisation des connexions et continuités d'enjeux économiques et touristiques majeurs notamment pour le déploiement des pistes cyclables et de la mobilité douce.

## Évaluation

**Indicateur :** classement des itinéraires majeurs, état d'avancement des fiches actions par itinéraire.

**Fréquence :** annuelle

**Coût :** définition d'un programme-études 80k€

**Méthodologie de suivi :** animation du réseau d'acteurs via le Comité de Pilotage Consultatif mis en place en novembre 2019 et bilan interne.



# Réviser le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)

## Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Référence technique** : fiche action n°27 du Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAAT/ DAEE

**Partenaires** : Intercommunalités, Communes.

## Actions déjà menées

- Hébergement du PDIPR 2012 sur le site du Département sous format web,

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- 2020/2021 première mise à jour du PDIPR,
- 2021, étude de l'impact de la ligne LGV sur le PDIPR,
- 2022, lancement de la révision sur l'ensemble du Département,
- nouvelle numérisation sur le site internet du Département,
- Veille et suivi.

## Calendrier de l'opération

2020/2021 : révision succincte du PDIPR intégrant l'étude de l'impact de la LGV sur le PDIPR,

2022 : révision complète du PDIPR sur l'ensemble du Département,

2022 à 2025 : veille et suivi.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

En application à l'article L361-1 du Code de l'Environnement, le Département est doté d'un PDIPR. En 2012, il recense 7 500 km. Il est le socle du Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires.

Le PDIPR permet de protéger juridiquement les sentiers de randonnée dans l'intérêt du patrimoine naturel et du cadre de vie. Le recensement du schéma de la randonnée met en évidence de nombreux sentiers juridiquement non protégés. La révision 2022 permettra de mettre en cohérence le PDIPR et le Schéma de la Randonnée Pédestre offrant ainsi une opportunité et une protection juridique pour les communes qui le souhaitent.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les EPCI et communes

- Première révision du PDIPR dès 2020 pour les communes ayant déposé une demande,
- Étude de l'impact de la ligne LGV sur le PDIPR puis modalités de mise à jour auprès des communes,
- 2022, révision complète du PDIPR.

## Évaluation

**Indicateur :** révisions simples : nombre de dossiers traités. Nombre d'impacts par rapport à la ligne LGV,

**Révision globale :** nombre de communes du département,

**Fréquence :** au fil de l'eau,

**Coût :** définition d'un programme-études 50k€,

**Méthodologie de suivi :** identification des besoins, mise à jour numérisée, suivi des modalités administratives avec les communes, bilan auprès des partenaires et du comité de pilotage de la randonnée.



## LES PROJETS D'ITINÉRAIRES

### Fiche 1.c

## Niveau 1- Aménager les Véloroutes et Voies Vertes : Saint-Jacques-de-Compostelle (V41) et V94

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

### Actions déjà menées

La feuille de route départementale pour la randonnée, délibérée à la Commission Permanente de juillet 2018, a permis :

- La mise en service en juin 2018 de La Scandibérique (EV3),
- L'inscription des principaux itinéraires dans le schéma régional vélo (V94 et V41-Saint-Jacques-de-Compostelle).

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- EV3 : animation nationale et locale-promotion et poursuite de la labellisation accueil vélo. Sécurisation des sections singulières (ex : RD114 Civaux très circulée),
- V94 et V41 : étude de faisabilité de l'itinéraire, prise de décision concertée, mise en service et promotion,
- Assurer une veille des connexions possibles avec les départements limitrophes.

### Calendrier de l'opération

2020 : élaboration du schéma de la randonnée/suite labellisation des prestataires de La Scandibérique/étude d'itinéraires des V94 et V41,

2021 à 2022 : mise en service de la V94 et étude de tracé de la V41,

2023 à 2025 : mise en service de la V41, bilan et proposition d'un nouveau programme d'actions.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

La France dispose d'un schéma des aménagements cyclables qui a pour objectif de doter le pays d'un réseau continu d'itinéraires longues distances. En 2017, la France disposait de 15 120 km d'itinéraires aménagés. En 2030, l'objectif est d'atteindre 22 780 km. La Vienne dispose de La Scandibérique, et de deux nouvelles véloroutes nationales, la V94 d'Argenton-sur-Creuse à La Sèvre Niortaise et la V41, voie Jacquaire de Tours. Ces itinéraires majeurs s'inscrivent prioritairement en niveau 1 pour le Département.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

La Scandibérique (EV3) :

- Etre membre actif du comité national d'itinéraire,
- Promouvoir avec les territoires la zone de chalandise,
- Accompagner la labellisation accueil vélo auprès des prestataires,
- V94 et V41 : études d'itinéraires et mise en service.

## Évaluation

**Indicateur** : kilométrages d'itinéraires balisés,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : études et travaux 100k€ sur 4 ans,

**Méthodologie de suivi** : mise en place d'un comité de suivi transversal intégrant l'ensemble des acteurs du cyclotourisme (collectivités, associations, offices de tourisme, institutions...). Animations de réunions de secteurs.



## LES PROJETS D'ITINÉRAIRES

### Fiche 1.d

## Niveau 1- Doubler l'itinéraire Saint Martin à vélo

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

### Actions déjà menées

La feuille de route départementale pour la randonnée, délibérée à la Commission Permanente de juillet 2018, a permis :

- La mise en service pédestre du Chemin de Ligugé et le lancement de sa promotion,
- L'étude du tracé à vélo du Chemin de Ligugé,
- L'inscription du tracé au niveau 1 du plan vélo.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Inscrire les deux chemins au schéma,
- Valider le tracé du Chemin de Ligugé,
- Promouvoir l'itinéraire et labelliser les prestataires accueil vélo,
- Maintenir une veille sur l'itinéraire,
- Rendre compte annuellement auprès des instances consultatives (COFIL) et décisionnelles (CD86),
- Idem pour le Chemin de l'Évêque de Tours.

### Calendrier de l'opération

2020 : inscription au schéma de la randonnée des deux chemins,

2021 à 2022 : mise en service et promotion du Chemin de Ligugé, étude d'itinéraire du Chemin de l'Évêque de Tours,

2023 à 2025 : suivi de la fréquentation et de la promotion du Chemin de Ligugé et mise en service du Chemin de l'Évêque de Tours.





## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le chemin de Ligugé pédestre bénéficie d'une notoriété incontestée. Le doublement de l'itinéraire par un tracé vélo permettrait de déployer une offre touristique complémentaire sur un plus grand périmètre.

Le Centre Culturel Européen souhaite doubler ce principe à la boucle pédestre de 500 km du chemin de saint Martin de Tours via le Chemin de l'Evêque de Tours par Ligugé, Chauvigny et Angles-sur-l'Anglin.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

Vérification de la faisabilité du tracé du chemin de Ligugé à vélo pour validation puis inscription définitive au schéma de la randonnée. Promotion touristique et labellisation à suivre. Pas de balisage prévu à cause de la concurrence avec l'itinéraire pédestre. La trace GPS sera disponible sur les différents sites internet. L'atlas cartographique sera disponible sur le web. Cette logique sera appliquée pour le Chemin de l'Evêque de Tours, de Ligugé à Angles-sur-l'Anglin avec une reconnaissance terrain à lancer dès 2021.

## Évaluation

**Indicateur** : état d'avancement des fiches actions par itinéraire, analyse de la fréquentation, nombre de labels remis,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : régie,

**Méthodologie de suivi** : animation de réunions des acteurs de la randonnée et des prestataires. Reporting auprès du comité de pilotage de la randonnée.



## Niveau 2 : Aménager La Vienne à Vélo de Châtelleraut à Fontevraud

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

### Actions déjà menées

La feuille de route départementale pour la randonnée, délibérée à la Commission Permanente de juillet 2018,

a permis :

- L'arbitrage du devenir des six sections d'anciennes lignes voies ferrées propriétés départementales,
- D'ouvrir les négociations de transfert de gestion avec SNCF-Réseau et SNCF-Mobilité pour la liaison La Roche-Rigault/Loudun.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Réaliser la continuité d'aménagement EV3/EV6, en deux temps pour un classement futur en niveau 1,
- Transférer la gestion de la section Châtelleraut/Loudun aux EPCI,
- Aménager l'ancienne ligne voie ferrée La Roche-Rigault/Loudun (RD61),
- Evaluer la fréquentation,
- Maintenir une veille avec les partenaires.

### Calendrier de l'opération

2020 : ouverture des négociations avec SNCF-Réseau et SNCF-Mobilité de la section La Roche-Rigault/Loudun, transfert de gestion aux EPCI de La Ligne Verte actuelle formalisé par la signature d'une convention bi ou tripartite,

2021 à 2023 : transfert de gestion SNCF de la section La Roche Rigault-Loudun, (délais SNCF : déclassement 18 mois+ transfert de gestion 18 mois),

2024 à 2025 : travaux et mise en service La Roche-Rigault et transfert de gestion auprès des EPCI.

## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le département est traversé par de grands itinéraires nationaux et européens. La liaison Châtelleraut/Candes-Saint-Martin par Fontevraud offre la possibilité de connecter La Scandibérique (EV3) à la Loire à Vélo (EV6). La Ligne Verte, de Châtelleraut à La Roche-Rigault, est déjà aménagée en site propre sur 37 km. La continuité de l'itinéraire (environ 7km) peut être assurée sur le même principe jusqu'à Loudun, sur l'emprise foncière SNCF. La connexion vers Candes-Saint-Martin via Fontevraud s'opère à Loudun avec le chemin de Ligugé, à pied ou à vélo, sans aménagement significatif.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Assurer la continuité de Châtelleraut à Candes-Saint-Martin via Loudun-Fontevraud :
  - 1<sup>er</sup> temps : assurer la continuité provisoire de La Roche-Rigault/Loudun jusqu'à la connexion du Chemin de Ligugé à vélo,
  - 2<sup>e</sup> temps : avec l'aménagement de l'ancienne ligne voie ferrée La Roche-Rigault/Loudun.

## Évaluation

**Indicateur** : état d'avancement des procédures et projets,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : Définition d'un programme de maîtrise études et travaux 40k€ (travaux 0.7 à 1 M€),

**Méthodologie de suivi** : Comité de pilotage randonnée, validation au fil de l'eau des projets.



## LES PROJETS D'ITINÉRAIRES

### Fiche 1.f

## Poursuivre la réhabilitation des anciennes lignes voies ferrées

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

### Actions déjà menées

- Diagnostic des anciennes lignes voies ferrées,
- Arbitrage du devenir de ce patrimoine en lien avec les territoires,
- Lancement des travaux de sécurisation sur ouvrages d'art.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Sécuriser (OA) et réglementer les anciennes lignes voies ferrées du département,
- Châtelleraut/Loudun : assurer le transfert de la Ligne Verte aux EPCI,
- Fleix/Nalliers : à aménager avec le projet V94,
- Lussac-les-Châteaux/Moussac : poursuivre la sécurisation de l'itinéraire (G48) et le faire évoluer en itinéraire d'escapade pour la Scandibérique,
- Saint-Martin-l'Ars/Civray : assurer une médiation auprès des communes et riverains, réglementer et poursuivre la sécurisation de la section,
- La Trimouille/Liglet : proposition de cession d'emprise et classement.

### Calendrier de l'opération

2020 : Châtelleraut/Loudun, cf fiche 1.g + travaux sur ouvrages d'art de Dercé 26k€ - Lussac/Moussac travaux sur ouvrages d'art de Persac 40k€,

2021 à 2022 : aménagements des sections La Roche-Rigault/Loudun et Saint-Germain/Fleix (V94) - arbitrage et sécurisation de la section Saint-Martin-l'Ars/Civray,

2023 à 2025 : réglementer et sécuriser les sections du département et les promouvoir en lien avec les acteurs du tourisme.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le département possède plus de 100 km d'anciennes lignes voies ferrées réparties en six sections distinctes et non homogènes. La gestion de ce patrimoine n'a jamais été véritablement tranchée et manquait d'un réel cadrage. Le comité de pilotage qui s'est tenu le 28 octobre 2019, a pris position de l'avenir de ce patrimoine.

La définition d'un statut juridique par ligne facilitera la gestion technique, juridique et financière de ce patrimoine dédié à la randonnée pédestre et cycliste.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Poursuivre la sécurisation des anciennes lignes voies ferrées, notamment sur les ouvrages d'art,
- Assurer les transferts de gestion et de cession d'emprises,
- Définir un programme d'aménagement des sections sous maîtrise d'ouvrage départementale, et réglementer les sections de lignes.

## Évaluation

**Indicateur** : nombre d'opérations entreprises par section de lignes,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : définition d'un programme + réparation sur OA 60k€/an,

**Méthodologie de suivi** : bilan auprès des instances et du comité de pilotage randonnée.



# Connecter les sites d'Espaces Naturels Sensibles (ENS), de Sports Nature et Touristiques

## Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe II-Action 8

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

## Actions déjà menées

- Ouverture, en tout ou partie, des cinq ENS prioritaires avec définition d'un programme de travaux dans l'enceinte des sites,
- Labellisation de 12 sites Sports Nature et de 2 Stations Sports Nature dans la Vienne,
- Mise en valeur des sites touristiques du département,
- Aménagements de sentiers sur les ENS avec prise en considération de l'accessibilité.

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- Intégrer les sites au réseau pédestre et cycliste,
- Valoriser les accès par de la signalisation directionnelle,
- Évaluer les besoins en signalisation de rabattement et équipements d'accueil,
- Définir les priorités et lancer un programme de travaux.

## Calendrier de l'opération

2020 : prise en compte des ENS dans le schéma départemental de la randonnée et repérage des connexions,

2020/2025 : études des opportunités en lien avec le programme des ENS et réalisation des travaux.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le département dispose de nombreux sites d'enjeux majeurs ouverts au public ; soit 5 sites ENS, 12 sites de Sports Nature et 25 sites touristiques. D'autres sites seront ouverts au fil de l'eau. La connexion avec les itinéraires pédestres et cyclistes est incontournable pour déployer l'offre touristique sur nos territoires.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Etudier les liaisons des itinéraires avec les sites identifiés,
- Assurer l'accessibilité pour tous,
- Sécuriser les accès et l'accessibilité,
- Signaler les sites par rabattement d'itinéraires,
- Intégrer la signalisation d'information et de direction dans le schéma de signalisation touristique.

## Évaluation

**Indicateur** : nombre de sites connectés au réseau,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : en régie : étude des connexions/accès et équipements sur l'enveloppe DGAAT et DGAD,

**Méthodologie de suivi** : rendre compte auprès du comité de pilotage, définition d'un programme, lancement des projets.



## LES PROJETS D'ITINÉRAIRES

### Fiche 1.h Poser des compteurs

#### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan de Développement Touristique (fiche n°38)

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAT-DAEE, en partenariat avec la DCT, la DJS, la Direction des Routes et l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

#### Actions déjà menées

- Mise en place du Plan de Développement Touristique 2018/2021 avec référence à la fiche action n°38 « Axe 4 : Renforcer la connaissance des pratiques touristiques et anticiper les mutations du secteur touristique »
- Activation du réseau d'acteurs,
- Classification en trois niveaux des sentiers cyclistes du département,
- Participation au comité d'itinéraire de la Scandibérique depuis 2018,
- Recensement d'une partie des itinéraires cyclables (pistes, bandes cyclables, voies vertes...),
- Estimation pour l'acquisition d'éco-compteurs.

#### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Poser les éco-compteurs sur la Scandibérique et les pistes cyclables du département,
- Recueillir des données auprès des partenaires,
- Assurer un lien avec l'observatoire du tourisme.

#### Calendrier de l'opération

2020 : identifier le pilote technique pour la pose et le suivi, fixer les points d'opportunité et définir le budget,

2021 à 2025 : pose d'éco-compteurs au fil de l'eau, suivi et analyse de la fréquentation.





## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le département dispose d'une offre d'itinéraires pédestres et cyclistes de notoriété nationale avec des retombées économiques significatives. La Scandibérique, le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, les Chemins de saint Martin irriguent leurs lots de touristes vers les territoires sans données chiffrées précises. La pose d'éco-compteurs permettra d'évaluer la fréquentation et participera à l'analyse des retombées économiques. Ils seront posés prioritairement sur les grands itinéraires, les Espaces Naturels Sensibles (ENS) et les sites de Sports Nature.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne

- Poser des éco-compteurs permanents et mobiles,
- Récupérer les données et entretenir le parc de compteurs,
- Assurer une veille en lien avec l'observatoire du tourisme.

## Évaluation

**Indicateur** : comptage-observatoire du tourisme,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : 15k€ sur 5 ans,

**Méthodologie de suivi** : veille sur le réseau vélo en lien avec les acteurs et l'observatoire départemental du tourisme.



## LA SECURITÉ

### Fiche 1.i

## Sécuriser et entretenir les itinéraires

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan de Développement Touristique (fiche n°38)

**Référence administrative** : Décision du Département le 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAAT/DGAD

**Partenaires** : Intercommunalités, Villes, Communes, Associations d'usagers, Institutions.

### Actions déjà menées

- Arbitrage des anciennes lignes voies ferrées et lancement d'une première campagne de sécurisation notamment sur les ouvrages d'art,
- Mise en service de la Scandibérique avec des sections qui restent à sécuriser en sites propres,
- Animer le réseau d'acteurs dans le domaine de l'entretien notamment sur le Chemin de Ligugé et la Scandibérique.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Recenser et analyser les besoins sur les itinéraires départementaux,
- Définir un programme d'actions et le financer,
- Assurer une veille interactive sur le département,
- Rendre compte annuellement auprès des instances consultatives (COFIL),
- S'inscrire à la plateforme de sentinelle Suricate.

### Calendrier de l'opération

2020 : inventaire des besoins sur les itinéraires qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage du Département et campagne de sensibilisation des acteurs,

2021 à 2022 : montage d'un programme finançable, (V94-V41-Chemin de Ligugé à vélo-anciennes lignes voies ferrées...),

2023 à 2025 : suivi de la programmation et bilan.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

La responsabilité juridique et pénale du Département est engagée en cas d'accident sur ses sentiers ou itinéraires dont il a la charge. Il doit pour cela assurer une veille permanente sur son réseau et conduire des opérations de sécurité et d'entretien pour assurer un niveau de service optimal pour les usagers.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Dresser l'inventaire des besoins en interne et avec les territoires pour les itinéraires et sentiers partagés,
- Établir un programme d'actions sur les besoins déjà identifiés.

## Évaluation

### Indicateurs

- Actions engagées ou identifiées,
- Nombre de projets en fonctionnement ou investissement,
- Nombre de signalements de non-conformités,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : 20k€/an,

**Méthodologie de suivi** : bilan des actions auprès du comité de pilotage de la randonnée (COPIL) et du comité consultatif.



## 2 Fiches tourisme

### Promotion

Fiche 2.a – Promouvoir le tourisme de randonnée

### Labellisation

Fiche 2.b – Labelliser les sites et les itinéraires

### Sites d'Intérêts Touristiques

Fiche 2.c – Coordonner le Système d'Information Touristique (SIT) de la Vienne

### Observatoire

Fiche 2.d – Évaluer la fréquentation touristique

### Schéma de signalisation touristique

Fiche 2.e – Plan départemental de signalisation touristique

LA VIENNE À VÉLO ET RANDO	USAGERS			
	Loisirs Tourisme	Utilitaires	itinérants	Sports
Tourisme				
Promotion	Dynamiser l'offre	Actions auprès des prestataires	Animation des itinéraires	Promotion locale
Labellisation	Sélection et labellisation	Incitation des prestataires	Grands itinéraires	CDESI (sélection et labellisation)
Système d'Information Touristique (SIT)	Création d'offres	Suivi des mises à jour	Sélection et promotion	Accessibilité des services
Observatoire du tourisme	Analyse des fréquentations	Analyse macro-économique	Vision à l'échelle nationale	Analyse des fréquentations



© Momentum Production

> Parc de la Belle - Magné

## PROMOTION

### Fiche 2.a

## Promouvoir le tourisme de randonnée

### Gouvernance

**Schéma de référence :** Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Instance de validation :** Commission tourisme

**Instance consultative :** Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle :** Direction Culture et Tourisme (DCT)

**Partenaires :** Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions, ACAP

### Actions déjà menées

- Recensement des prestataires et des sites le long de l'EV3 et du Chemin de Ligugé,
- Actions de communication lors des inaugurations du Chemin de Ligugé et de l'EV3,
- Réunions de présentation de ces deux chemins touristiques auprès des prestataires, communes et EPCI,
- Signalisation touristique des sites d'intérêt,
- Valorisation des sites et hébergements via le site du Département,
- Participation et contribution financière au Comité de pilotage de la Scandibérique à des fins promotionnelles.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Animer un réseau de prestataires en lien avec l'ACAP,
- Veille sur l'offre touristique.

### Calendrier de l'opération

2020 : Mise en place des ateliers de réflexion avec les prestataires,

2021 à 2025 : Animation du réseau touristique et création d'offres promotionnelles, suivi et bilan.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

L'attrait touristique d'un département passe par la lisibilité et la visibilité de son offre en la matière. Il s'agit de mettre en valeur tous les atouts qu'il possède pour permettre au touriste d'y faire son choix, tant en termes d'activités que d'hébergement. Cette promotion est non négligeable quant à l'impact économique qu'elle induit à l'échelle du territoire.

## Actions nouvelles en projet

### **En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée**

- Nécessité de créer des ateliers de travail partenarial avec les prestataires touristiques afin de définir une offre qualitative et calibrée sur le territoire.

### **En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs institutionnels**

- Refonte du Schéma départemental de signalisation touristique pour y intégrer davantage d'éléments permettant un élargissement des actions du département en la matière (voir fiche action 2.e),
- Intégration et contribution à itiNAQUI, application régionale d'itinéraires de randonnées.

## Évaluation

### **Indicateurs**

- Nombre de consultations des sites à titre d'information, les demandes SVE (Saisine par Voie Electronique),
- Observatoire touristique concernant la fréquentation des sites et les nuitées,

**Fréquence** : annuelle,

**Méthodologie de suivi** : via l'observatoire et le SIT.

## LABELLISATION

### Fiche 2.b

## Labelliser les sites et les itinéraires

### Gouvernance

**Schéma de référence :** Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Instance de validation :** ACAP

**Instance consultative :** Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019 et le bureau de l'ACAP

**Direction opérationnelle :** Agence de la Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP)

**Partenaires :** Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions, Conseil Départemental

### Actions déjà menées

Actions menées en partenariat par la DAEE, la DCT et l'ACAP :

- Promotion de la marque "Accueil vélo" auprès des prestataires situés le long de l'EV3 (13 février 2019 et 5 mars 2019)
- Réunion d'information auprès des prestataires situés le long du Chemin de Ligugé sur les atouts d'un Schéma de la randonnée et des labels qui pourront y être rattachés, le 12 février 2020.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Prise de contact et animation du réseau des acteurs touristiques,
- Élargissement du réseau des labellisés.

### Calendrier de l'opération

2020 : Réunions d'information sur la labellisation et le label auprès des prestataires,

2021 à 2022 : Choix de nouveaux labels sous gestion territoriale suite à la création du Schéma la Vienne à Vélo et Rando et labellisation des sites.





## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Des labels (Les Plus Beaux Villages de France, Les Plus Beaux Détours de France, Petites Cités de Caractère, Gîtes de France...) sont attribués à des communes, des sites, des particuliers, parcs et jardins, et autres entreprises à vocation de loisirs ou touristiques de la Vienne. En dehors des labels "Accueil vélo" gérés par l'ACAP, ou Villes et Villages Fleuris par le Département, aucun autre ne fait l'objet d'une gestion territoriale.

Le label "Accueil vélo" restreint les possibilités d'attributions car seuls sont concernés les prestataires se situant à 5km maximum de part et d'autre du tracé. Or, des prestataires ne rentrant pas dans ce critère offriraient des prestations de choix et sont demandeurs.

Le label représente un gage de qualité pour les touristes et constitue très souvent un critère de sélection dans le choix de leur prestataire et de fait, de leur destination.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Réflexion sur des labellisations différentes de celles déjà existantes à envisager en lien avec l'ACAP pour encourager les prestataires à les solliciter. Ex : Label Famille Plus, Tourisme et Handicap...
- Labellisation des itinéraires majeurs du département.

## Évaluation

**Indicateur** : Evolution du nombre de labellisés,

**Fréquence** : annuelle,

**Méthodologie de suivi** : Recensement des labellisés via le Système d'Information Touristique (SIT86) et l'Agence de la Créativité et d'Attractivité du Poitou (ACAP).

### Coordonner le Système d'Information Touristique

#### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Référence administrative** : BP 9 mars 2018

**Instance de validation** : Commission Tourisme

**Direction opérationnelle** : DCT/ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions

#### Actions déjà menées

- Mise en place du réseau de partenariat intra départemental : Offices de Tourisme (OT),
- Conventions avec les partenaires en cours de rédaction,
- Formation en cours des Offices de Tourisme à l'utilisation et la compréhension de l'outil ; mais également des agents de la collectivité et de l'ACAP susceptibles de devenir eux-mêmes des formateurs en interne.

#### Objectifs quantitatifs opérationnels

L'objectif est de déployer l'outil sur l'ensemble du département en lien avec les EPCI et particulièrement les Offices de Tourisme dans le but de partager et mettre à jour de manière coordonnée et automatique la base de données.

Dans le cadre de ce déploiement, des utilisateurs d'Offices de Tourisme et d'EPCI vont être formés. Sauf exception, les données grand public mutualisées, en dehors des données à caractère personnel, seront en open data. L'organisation et la réutilisation des données en open data seront assurées par les administrateurs du SIT de la Vienne.

#### Calendrier de l'opération

2020 : Déploiement de l'outil, formation des partenaires,

2021 à 2025 : Développement de l'outil.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Outil de gestion centralisé et collaboratif, le SIT est indispensable pour saisir, gérer, exploiter, diffuser des données touristiques. Il permet de qualifier et de présenter l'offre à destination du touriste en structurant une base de données régulièrement mise à jour par les partenaires et les prestataires qui veulent s'y joindre.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Mise en place opérationnelle du SIT86,
- Poursuite de l'intégration des itinéraires de randonnées dans le SIT,
- Intégration des services spécifiques à la randonnée (réparateur vélo...).

## Évaluation

**Indicateurs :** nombre d'utilisateurs et de formateurs dédiés à l'outil, nombre d'ayants-droits extérieurs partageant la base de données, nombre d'itinéraires et prestataires intégrés,

**Fréquence :** annuelle,

**Méthodologie de suivi :** Mise en place d'un Comité Technique et de commissions thématiques,

**Coût :** marché de mise en œuvre du SIT pris en charge par la DCT. Pas de coût spécifique pour la randonnée.

### Évaluer la fréquentation touristique

#### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Référence technique** : fiche action n°38 du Plan de Développement Touristique 2018-2021

**Instance de validation** : Assemblée Départementale

**Direction opérationnelle** : DCT en partenariat avec l'ACAP

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions

#### Actions déjà menées

Adoption en mars 2018 du Plan de Développement Touristique 2018-2021 qui intègre :

- La création de l'observatoire du tourisme, fiche action n°38,
- Signature de conventions de partenariat avec les Offices de Tourisme (OT) et les collectivités (EPCI) pour formaliser et définir les éléments à transmettre à l'Observatoire, ainsi que la temporalité des échanges.

#### Objectifs quantitatifs opérationnels

Sur les chemins de randonnées :

- Comptabiliser le nombre de randonneurs par la mise en place de compteurs

Sur les sites reliés par les chemins de randonnées :

- Recenser l'offre et organiser les données recueillies,
- Estimer la fréquentation touristique et en donner les tendances,
- Préciser les caractéristiques et les comportements des clientèles,
- Obtenir une estimation des retombées économiques.

#### Calendrier de l'opération

2020 : mise en place des conventions de partenariat, 1<sup>er</sup> bilan à fin 2020,

2021 à 2025 : mise en place des compteurs sur les chemins et bilans semestriels issus des compteurs, des tableaux de suivi et des extractions du SIT.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Evaluer la fréquentation des chemins de randonnées permet d'établir un diagnostic précis des itinéraires reliant des sites touristiques sur le territoire et d'être force de proposition pour la conception de la politique de développement touristique du Département.

## Actions nouvelles en projet

- Dynamiser le réseau d'acteurs touristiques : OT, EPCI
- Co-coordonner en lien avec le chef de projet SIT (Système d'Information Touristique) de l'ACAP, la mise en place du logiciel auprès des OT et des acteurs du tourisme pour permettre le recensement de l'offre et des données de fréquentation notamment.
- Intégrer les chemins de randonnées à l'offre indiquée dans le SIT.

## Évaluation

**Indicateur** : nombre de randonneurs par mois,

**Fréquence** : bilan semestriel de la fréquentation,

**Méthodologie de suivi** : Compteurs sur les chemins de randonnées,

Pour la fréquentation des sites : transmission par les OT de tableaux de suivi à l'Observatoire.

Après la mise en place du SIT, extraction des données pour une analyse par l'Observatoire

**Coût** : 30k€.

### Apporter une meilleure visibilité aux touristes

#### Gouvernance

**Schéma de référence** : Schéma Départemental de Signalisation Touristique

**Instance de validation** : Assemblée Départementale

**Instance consultative** : Commission Tourisme

**Direction opérationnelle** : DCT

**Partenaires** : DAEE, Direction des Routes

#### Actions déjà menées

- Benchmark sur ce type de Schéma auprès de 14 départements,
- Echanges avec la Direction des Routes sur l'existant,
- Elaboration d'un questionnaire type aux fins d'instruction des dossiers.

#### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Connaître avec exactitude le type de panneau à mettre en place, selon la réglementation en vigueur,
- Déployer les signalisations au-delà de celles inscrites dans le Schéma de 2017 (élargir le champ des possibilités en y intégrant par exemple les lieux sportifs, les sites naturels sensibles...).

#### Calendrier de l'opération

2020 : recensement des panneaux existants et des lieux signalisés,

2020-2021 : élaboration du nouveau Schéma.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Tenant compte du développement des pratiques touristiques et de loisirs soutenues par le Conseil Départemental, la signalisation doit pouvoir se diversifier. Or, le Schéma de signalisation de 2017 ne permet pas d'intégrer tous les types de signalisation qui en découleraient. Il conviendrait par conséquent d'en envisager une refonte.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne (DCT, Direction des Routes)

- Recensement des sites signalisés et des panneaux existants,
- Etat des lieux des panneaux existants pour remplacement éventuels (dégradation, anciens logos, disparition des sites signalisés...),
- Refonte du Schéma Départemental de Signalisation Touristique,
- Choix du nouveau modèle de Relais d'Information Service (RIS) en remplacement de ceux déjà retirés (dégradation, obsolescence...) et en vue de l'enlèvement des plus anciens.

## Évaluation

**Indicateur** : augmentation du nombre de demandes de signalétiques,

**Fréquence** : annuelle,

**Méthodologie de suivi** : référent instructeur des dossiers,

**Coût** : à évaluer.

## 3 Fiches équipements et services

### Parkings

Fiche 3.a – Disposer d'une offre attractive de stationnement touristique et multimodale

### Réparations

Fiche 3.b – Assurer un service de réparation

### Balisage et signalisation

Fiche 3.c – Garantir la visibilité et la lisibilité des itinéraires

LA VIENNE À VÉLO ET RANDO	USAGERS			
	Loisirs Tourisme	Utilitaires	itinérants	Sports
Équipements et Services				
Parkings	Sécurité- confort- information	Lieux sécurisés	Sécurité- confort- information	Sécurité- confort- information
Réparations	Recensement et kits acces- sibles	Information-kits accessibles	Visibilité de l'offre	Estimation du besoin
Balisage et signalisation	Cohérence du balisage	Signalisation - information	Respect des protocoles	Valorisation Sports Nature





> Randonnée en pays Montmorillonnais

## PARKINGS

### Fiche 3.a

# Disposer d'une offre attractive de stationnement touristique et multimodale

## Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-Axe III-Action 13- Favoriser l'éco-mobilité pour les habitants et maîtriser l'impact environnemental des infrastructures de transport

**Référence administrative** : Commission permanente du 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DGAD-DGAAT-DRRH

**Partenaires** : Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

## Actions déjà menées

- Aménagements des sites Sports Nature et ENS,
- Aménagements et entretien des aires de repos le long des routes départementales qui répondent souvent au caractère de covoiturage et de services (ex : aire de Jaunay-Marigny sur RD62, équipée d'un distributeur de légumes et fruits d'origine locale),
- Créations ou projets de parkings, aires de repos et RIS par les EPCI sur des itinéraires relevant de la maîtrise d'ouvrage départementale,

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- Animer un réseau d'acteurs de mobilité et d'offres multimodales,
- Analyser et identifier les besoins avec les territoires,
- Construire les projets ou les accompagner,
- Assurer une veille interactive sur le département.

## Calendrier de l'opération

2020/2021 : inventaire et étude des besoins, étude d'une stratégie à mettre en place pour accompagner les porteurs de projets en N1 et N2,

2021 à 2025 : assurer une veille, développer la stratégie, accompagner les initiatives, promouvoir et informer



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Les aires de stationnements, de repos, d'informations et de services sont des équipements indispensables pour la randonnée et à la mobilité du quotidien pour disposer d'une offre multimodale adaptée et sécurisée.

Les pouvoirs publics disposent d'aménagements dédiés, néanmoins cette offre doit être déployée et valorisée.

Le Département doit être en capacité de répondre à ce besoin sur ses propres sites.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Randonnée/sports : recenser l'ensemble des offres existantes et procéder à une analyse pertinente : premier temps, les aires de repos et de stationnement qui relèvent de la maîtrise d'ouvrage directe du Département, second temps, les offres des collectivités sur les itinéraires de niveau 1 et 2.
- Mobilité/multi-modalité : identifier et analyser les offres existantes. Configurer avec les territoires de nouvelles offres multimodales dans une démarche écoresponsable et de partage.
- Cartographier les offres existantes et définir les besoins sous forme d'un cahier des charges co-construit.

## Évaluation

**Indicateur** : analyse de l'existant et veille sur les projets,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : évaluation après étude interne,

**Méthodologie de suivi** : centraliser l'ensemble des données et développer l'offre en lien avec les acteurs économiques et les territoires, bilan annuel.



## RÉPARATIONS

### Fiche 3.b

## Assurer un service de réparation

### Gouvernance

**Schéma de référence :** Plan SEVE

**Référence administrative :** Commission permanente du 3 juillet 2020

**Instance de validation :** Commission logement et environnement

**Instance consultative :** Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle :** DGAD-DGAAT

**Partenaires :** Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions chambre des métiers.

### Actions déjà menées

- labellisation de prestataires accueil vélo sur la Scandibérique,

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- animer un réseau d'acteurs professionnels, institutionnels et associatifs,
- estimer les besoins et déployer l'offre.

### Calendrier de l'opération

2020/2021 : identification des partenaires labellisés et professionnels,

2021 à 2025 : labellisation de sites, mettre à disposition de nouvelles offres de réparations, suivi et bilan.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

L'offre de réparation est peu développée sur le département et ne répond pas nécessairement aux attentes des cyclistes. Les professionnels identifiés sont moins de vingt et se concentrent principalement en ville. Les cyclistes du quotidien et autres cyclotouristes sont dans l'attente de lieux de dépannage notamment le long de leurs parcours. La labellisation des sites intègre bien la mise à disposition de kits de réparation mais cette offre n'est pas assez déployée et ne répond pas nécessairement aux attentes des clients. La labellisation des ateliers professionnels est part ailleurs jugée trop contraignante par les professionnels.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Recenser les ateliers professionnels et autres lieux de dépannage,
- Développer l'offre de dépannage,
- Dresser une carte web au service des usagers,
- Rendre visible l'offre sur les grands itinéraires.

## Évaluation

**Indicateurs :** nombre des prestataires labellisés ou pas, carte web,

**Fréquence :** annuelle,

**Coût :** évaluation après étude interne,

**Méthodologie de suivi :** pointage des prestataires et bilan auprès du comité de pilotage consultatif et décisionnel.



## Garantir la visibilité et la lisibilité des itinéraires

### Gouvernance

**Schéma de référence :** Plan SEVE

**Référence administrative :** Commission permanente du 3 juillet 2020

**Instance de validation :** Commission logement et environnement

**Instance consultative :** Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle :** DGAD-DGAAT

**Partenaires :** Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions

### Actions déjà menées

- Signalisation de la Scandibérique, par la pose de 400 panneaux,
- Balisage du chemin de Ligugé par la pose de 363 bornes,
- Pose de lutrins et panneaux d'information à but culturel et éducatif le long du Chemin de Ligugé et sur les sites d'Espaces Naturels Sensibles,
- Pose de panneaux identitaires "Sports Nature".

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Baliser l'ensemble des sentiers ou itinéraires de niveaux 1 et 2 qui relèvent du Département,
- Mettre en ligne les itinéraires en mode numérique téléchargeable,
- Mettre à niveau de service l'ensemble des sentiers et boucles locales de niveau 3 qui relèvent des territoires et des associations.

### Calendrier de l'opération

2020 à 2022 : diagnostic partagé avec les partenaires, balisage des nouveaux itinéraires sous maîtrise d'ouvrage du Département,

2022 à 2025 : suivi du niveau de service sur les territoires, balisage des nouveaux itinéraires N1 et N2, bilan.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Le balisage a pour fonction de guider le randonneur vers sa destination finale, sans perte de lisibilité ni de visibilité. Il doit être clair, cohérent et respecter les protocoles ou autres chartes nationales. Sur la voirie routière, la signalisation doit également répondre aux règles en vigueur. Quant à la signalisation d'information, elle doit garantir la valorisation des sites auprès des usagers.

Force est de constater que ces obligations peuvent être enfreintes par défaut de consignes ou d'entretien. Ce schéma doit être une opportunité pour relancer cette problématique auprès de l'ensemble des acteurs de la randonnée.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Identifier les problèmes de balisage et de signalisation,
- Sensibiliser les partenaires défaillants,
- Organiser un point d'alerte numérique pour les usagers,
- Recenser les balisages du ressort du Département en SIG,
- Baliser les nouveaux itinéraires et sentiers d'intérêts départementaux et extra-départementaux,
- Assurer un suivi et le consolider par signature de conventions,
- Diffuser les tracés en mode GPS pour éviter trop de balisages qui constituent une pollution visuelle et concurrencent les autres itinéraires (exemple saint Martin à vélo),
- Accompagner ou faire accompagner les porteurs de projets.

## Évaluation

**Indicateurs** : nombre d'itinéraires et sentiers non conformes, nombre de sentiers ou d'itinéraires mis en service,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : évaluation après étude interne,

**Méthodologie de suivi** : travailler en lien avec les acteurs de la randonnée.



## 4 Fiches pratiques

### Loisirs

Fiche 4.a – Enrichir l’offre et créer des produits d’appels

### Domicile-Travail

Fiche 4.b – Accompagner le changement des comportements et des pratiques des agents

### Sport

Fiche 4.c1 – Développer la pratique du vélo à partir de projets de Maison du vélo, stations VTT Sports Nature et accompagner la promotion des itinéraires VTT identifiés ou à développer

Fiche 4.c2 – Accompagner au sein des écoles/collèges des actions liées au développement de la pratique du vélo

LA VIENNE À VÉLO ET RANDO	USAGERS			
	Loisirs Tourisme	Utilitaires	itinérants	Sports
Pratiques				
Loisirs	Création de produits locaux	Intentions partagées	Liaisons vers les boucles	Accessibles pour tous
Domicile-Travail	Information des parcours	Plan de déplacement	Connexion et rabattement	Santé des agents
Sport	Création d’offres	Incitation au mode alternatif	Valorisation des boucles	CDESI (sélection et labellisation)





## Enrichir l'offre et créer des produits d'appel

### Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan de Développement Touristique 2018/2021

**Référence administrative** : BP 9 mars 2018

**Instance de validation** : Commission tourisme

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

**Direction opérationnelle** : DCT, DAEE

**Partenaires** : ACAP, Intercommunalités, Offices de Tourisme, Associations, Institutions.

### Actions déjà menées

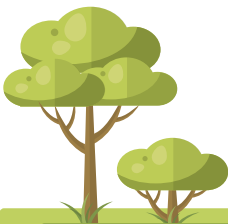
- Action en cours de développement : ateliers de réflexion avec les prestataires du Chemin de Ligugé et les associations concernées afin de développer des produits d'appel et de faire correspondre l'offre à la nouvelle demande que constitue l'augmentation des randonneurs sur le département de la Vienne,
- Recensement des prestataires touristiques : hébergements, restaurateurs, sites.

### Objectifs quantitatifs opérationnels

- Animer le réseau d'acteurs touristiques : associatifs, prestataires,
- Recenser l'ensemble des prestataires pouvant alimenter une offre en produits d'appel tels les producteurs locaux représentatifs de spécialités territoriales,
- Rendre compte annuellement auprès des instances consultatives de l'évolution des produits et de leur attractivité.

### Calendrier de l'opération

2020 à 2025 : multiplier les produits d'appel et en assurer la promotion par une large communication.



## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

En dehors d'initiatives très localisées, il n'existe pas de produits d'appel reconnus sur le territoire de la Vienne. Ces produits d'appel présentent un attrait touristique majeur dans l'offre faite aux randonneurs et par là même peuvent générer des retombées économiques pour le secteur touristique

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

- Création de packs tourisme rando :
  - Parcours gastronomique : nuitées + produits du terroir (ex : panier gourmand) + visite chez des producteurs ... à un prix attractif,
  - Parcours patrimoine historique : nuitées + produits du terroir + visites du patrimoine sur le circuit, à un prix attractif,
- Création d'un livret de cheminement, type credential du Chemin de Compostelle, à faire "tamponner" dans des lieux à définir pour amener le randonneur à découvrir certains sites le long du parcours (et le faire "sortir" du chemin stricto sensu),
- Promouvoir la labellisation auprès des prestataires, gage de qualité et de services pour le randonneur (petit-déjeuner, lave-linge à disposition, boîte à outils etc.).

## Évaluation

**Indicateur** : fréquentation liée aux produits d'appel,

**Fréquence** : annuelle,

**Coût** : à déterminer,

**Méthodologie de suivi** : enquête via l'observatoire et auprès des prestataires.

# Accompagner le changement des comportements et des pratiques des agents

## Gouvernance

**Schéma de référence** : Plan SEVE-axe IV-action n°15

**Référence administrative** : Commission permanente du 3 juillet 2020

**Instance de validation** : Commission logement et environnement

**Instance consultative** : Le Comité consultatif formé le 18 novembre 2019

## Actions déjà menées

- Sensibilisation des agents à repenser leurs pratiques en matière de déplacements,
- Lancement par la DRRH d'une enquête de déplacements domicile-travail auprès des agents,
- Mise à disposition d'espaces de partage de lieux de travail,
- Mise en place de télétravail à échelle réduite,
- Mise en place de salles en visio-conférence.

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- A évaluer avec le prestataire du bicarbonate,
- Rationaliser et optimiser les déplacements des agents dans un souci d'efficacité et de qualité de service public.

## Calendrier de l'opération

2020 : élaboration du plan de déplacement du Département, analyse de l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur la réorganisation du travail,

2021 : mise en œuvre du plan de déplacement et des mesures alternatives de déplacements,

2021 à 2025 : suivis et bilans.

## Éléments de diagnostic, enjeux, problématiques

Les déplacements professionnels génèrent de la pollution, de la perte de temps ou encore des risques d'accidents de travail pour les agents. Les services départementaux ont su s'adapter à la récente pandémie de la Covid-19. Ce qui n'était pas ou peu envisageable hier, l'est aujourd'hui. Le changement de comportement individuel et collectif est donc possible et doit être accompagné par toutes les solutions alternatives et écoresponsables.

## Actions nouvelles en projet

### En maîtrise d'ouvrage interne en lien avec les acteurs de la randonnée

En cohérence avec la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 :

- privilégier l'évitement et la réduction des déplacements, (ex : visio),
- inciter les modes de transport alternatifs à la voiture (auto-solisme en particulier) : vélo, transports en commun, co-voiturage, ...
- déployer le télétravail à plus grande échelle,
- communiquer et sensibiliser les agents sur la thématique environnementale,
- construire le plan de mobilité des agents,
- analyser l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'organisation du travail,
- promouvoir l'écomobilité et les bienfaits sur la santé.

## Évaluation

**Indicateurs :** nombre d'agents recourant, au co-voiturage et au télétravail, nombre d'actions de sensibilisation, nombre de tiers-lieux, empreinte carbone économisée, bilan économique, social et environnemental.

**Fréquence :** annuelle,

**Coût :** reste à évaluer,

**Méthodologie de suivi :** suivi du plan de mobilité en interne, bilan carbone et reporting auprès du COPIL et du Département.



## SPORT

### Fiche 4.c1

# Développer la pratique du vélo à partir de projets de Maison du vélo, stations VTT Sports Nature et accompagner la promotion des itinéraires VTT identifiés ou à développer

## Gouvernance

**Instance de validation :** Commission Jeunesse et Sports

**Instance consultative :** Le Comité de Pilotage consultatif

**Direction opérationnelle :** DJS-DAEE-DCT-ACAP

**Partenaires :** Comités départementaux de cyclisme et de cyclotourisme, Communautés de Communes, communes, FFC, FF vélo

## Actions déjà menées

- Lancement du schéma La Vienne à Vélo et Rando le 18 novembre 2019
- Raid Saint Martin qui emprunte plusieurs parcours VTT

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- Développer des itinéraires VTT et de cyclisme sur route à partir de la Maison du vélo et de station VTT Sports Nature,
- Etre un lieu d'accueil de stages pour les clubs sportifs,
- Organiser des compétitions et randonnées,
- Etre un lieu d'étape pour les pratiquants de cyclotourisme,
- Promouvoir les itinéraires VTT pilotés par le Département et en développer de nouveaux,
- Evaluer la fréquentation et les retombées économiques,
- Rendre compte auprès des instances consultatives et décisionnelles.

## Calendrier de l'opération

2021/2022 : mise en œuvre de la fiche action suivant l'état d'avancement du projet de Maison base vélo/VTT,

2020 : Maison du vélo : Etude de faisabilité par un bureau d'études et identification de 6 parcours de 15 à 45 km.



## Constat

### Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

- La Vienne est au carrefour de nombreuses routes utilisées par les cyclotouristes. Le Département a un réseau de routes peu fréquenté et de chemins de VTT très développés facilitant la pratique du vélo.
- Inventorier des réseaux d'itinéraires de VTT et vélo sur route.
- Mise en place d'outils de communication.

## Actions nouvelles en projet

- Domaine de Beaumont – Monts-sur-Guesnes. Création de 6 parcours de 15 à 45 km autour de la forêt de Scévollles. Cette Maison du vélo comportera des hébergements et de la restauration pour les cyclotouristes utilisant la Loire à Vélo et l'EV3,
- Le Département, en qualité de fédérateur et en lien avec les acteurs de la pratique du VTT, assurera en compétence partagée, la promotion des itinéraires identifiés ou à développer. Il veillera à la valorisation des itinéraires retenus.

## Évaluation

**Indicateur :** état d'avancement de la fiche action,

**Fréquence :** annuelle,

**Méthodologie de suivi :** comité de suivi intégrant l'ensemble des acteurs de la pratique du vélo (Comités départementaux de cyclisme, de cyclotourisme et UFOLEP, communes, communautés de communes, offices de tourisme).

## SPORT

### Fiche 4.c2

# Accompagner au sein des écoles/collèges des actions liées au développement de la pratique du vélo

## Gouvernance

**Instance de validation :** Commission Jeunesse et Sports

**Instance consultative :** Le Comité de Pilotage consultatif

**Direction opérationnelle :** DJS-DBE

**Partenaires :** Communes, Comités Départementaux de cyclotourisme et de cyclisme

## Actions déjà menées

- Lancement du schéma La Vienne à Vélo et Rando le 18 novembre 2019

## Objectifs quantitatifs opérationnels

- Développer la pratique du vélo chez les jeunes, les sensibiliser à la sécurité et aux enjeux environnementaux,
- Rendre compte auprès des instances consultatives et décisionnelles.

## Calendrier de l'opération

2020/2021 : mise en place d'une programmation.





## Constat

### Éléments de diagnostic, enjeux, problématique :

- Inventorier les actions déjà menées dans des communes et en promouvoir de nouvelles.

### Actions nouvelles en projet

- Initier en lien avec les Comités Départementaux de cyclotourisme et de cyclisme, des actions de sensibilisation à la pratique du vélo (sécurité, mécanique du vélo (entretien et réparation),
- Développer le passage de brevets de sécurité routière dans les établissements.

## Évaluation

**Indicateur** : état d'avancement de la fiche action, retour des établissements et/ou communes,

**Fréquence** : annuelle,

**Méthodologie de suivi** : comité de suivi intégrant des acteurs de la pratique du vélo (Comités Départementaux de cyclotourisme et de cyclisme).



## Département de la Vienne

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement

Place Aristide Briand

CS 80319 - 86008 Poitiers

Tél. 05 49 55 66 00

■ [lavienne86.fr](http://lavienne86.fr)